

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 16 JUILLET 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 juillet 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 73 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 10 juillet 2012 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., ~~Mme CRUVEILLER~~, M. DARVILLE, ~~DEPLUS~~, Échevins G. GOETGEBUER, Président du CPAS

~~M. DI RUPO~~, M. BAILLY, Mme OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, ~~M. MILLER~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, ~~M. MANDERLIER~~, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, ~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCOQ, WAELPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je propose que nous commençons nos travaux. Je vous demande d'excuser l'absence de M. MANDERLIER, Mmes CRUVEILLER, NAHIME et M. DEBAUGNIES ainsi que M. DI RUPO qui est en conclave budgétaire. Je vous signale que le procès-verbal de la séance du 18 juin est sur la table et qu'il sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Je vous signale les points qui sont remis : 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 14 - 71. Etes-vous d'accord de voter l'urgence sur deux points ? Le 64 bis, c'est l'adhésion à la charte Amnesty International pour la Ville de Mons et le 71 bis qui est le personnel administratif, les nominations. Nous allons commencer notre Conseil avec ces deux points supplémentaires. Je vous signale qu'il y aura une question de M. Jean-Marc LECOCQ, c'est M. Nicolas MARTIN qui répondra ; interpellation concernant les inondations de M. LECOCQ, c'est M. DARVILLE qui répondra ; la gare - interpellation de M. LECOCQ, c'est M. MARTIN ; skate parc d'Hyon, par Mme MERCIER, c'est M. SAKAS ; le trial de Ciply de Mme MOUCHERON, c'est M. MARTIN et la charte associative, interpellation de Mme MOUCHERON, j'y répondrai.

1^{er} Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de la Régence à Jemappes. GEP 6002/JE/121

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR – rue du Sable à Jemappes. GEP 6002/JE/126

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR – rue de l'Épargne à Mons. GEP 6002/128

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR – place Régnier au Long Col à Mons. GEP 6002/310

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation du stationnement – avenue Maréchal Foch à Jemappes. GEP 6002/JE/89

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Abrogation de zones d'évitement striées – avenue du Millénaire à Ghlin. GEP 6002/GH/106

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

2^e Objet : Attribution de noms à des nouvelles voies publiques dans la zone d'activité économique à 7000 Mons sur le site dit « Vieille Haine » : Rue Henri Deruelles, Avenue du Fort Corbeau, Rue du Pic et Plat et Rue du Crossage. Population

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'ai le plaisir de constater que vous avez donné, vous et le Collège, aux nouvelles voies publiques des noms de lieux-dits ou des rapports d'activités villageoises, ici sur le site de la Vieille Haine. A part la rue Henri Deruelles dont j'ai découvert le nom en lisant le dossier, on trouve l'avenue du Fort Corbeau, rue du Pic et Plat et rue du Crossage, toutes rues proches de ce sport dont on disait qu'il était le golf du pauvre car il se pratiquait dans les prairies par tous les temps. J'en ai connu des crosseurs dans le Borinage, de joyeux drilles doublés de solides marcheurs, c'est bien d'en avoir gardé le souvenir, voilà.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, en tout cas, c'est l'ancêtre du golf puisque ça se pratique depuis 1262. Je suppose que c'est l'unanimité pour le point 2.

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

3^e Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT

a) Statuts administratif et pécuniaire – Modifications + Révision statut pécuniaire au 01.07.2012 (Revalorisation des barèmes de 1 %). GRH 1/1818/CB

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

b) Indemnité pour frais funéraires – Révision au 01.01.2012. GRH 1/2677.08/CB

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

4^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL – Vacance d'emplois de sous-lieutenant pompier professionnel : mode d'attribution des emplois. SI

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

5^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Projet : traitement et coloris des façades : travaux de reconstruction de la toiture principale du Théâtre Royal de Mons – Approbation de l'avenant 3. MP E/2009/CONV.772.095

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je vais parler ici de la réfection de la toiture du Théâtre. J'ai posé une question que je vous pose à nouveau, M. le Bourgmestre, car la réponse est attendue par de nombreux spectateurs. Le Théâtre de Mons sera-t-il vraiment fonctionnel, opérationnel en septembre ? Merci de votre réponse.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : La date prévue est le 15 septembre sauf si nous avons des surprises d'ici là mais nous avons eu la confirmation des services que ce devrait être opérationnel à partir du 15 septembre.

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

6^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Réaménagement global des voiries – Travaux – Approbation de l'avenant 1. **SOUS RESERVE** MP E/2011/CONV. Voiries Gare-Trav. Avenant 1/OS

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

7^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Le Mont de Piété – Marché complémentaire de conception et réalisation – Approbation du mode de passation et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** MP E/2011/CONV. MDP/Extérieur

REMIS

8^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes – Marché de services – Relevé topographique de la prairie archéologique – Approbation du mode de passation, des conditions de sélection qualitative et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** MP E/2010/CONV. Spiennes-Relevé

REMIS

9° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes – Marché de services – Conception graphique – Approbation du mode de passation, des conditions de sélection qualitative et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** MP E/2010/CONV. Spiennes- Graphisme

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : On prépare la scénographie des minières de Spiennes, je suppose qu'on aura la possibilité de s'y rendre assez vite, en tout cas pour 2015 et surtout en toute sécurité. Si je dis ça, c'est dans l'intérêt de pouvoir aussi descendre dans les minières, mais ça je ne suis pas certaine que ce sera possible.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Les travaux doivent débiter incessamment et ça devrait être déjà accessible au public pour fin 2013. Il y aura quand même un petit circuit à pied pour y arriver puisqu'on est dans le tourisme vert et vous aurez la possibilité de descendre dans un puits de 8 m de profondeur moyennant un escalier en colimaçon. Il y a un système de récupération pour ceux qui auraient des problèmes en bas, afin de les remonter de manière électrique. Mais il n'y a pas d'ascenseur.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Si je ne m'abuse, je crois aussi qu'il y aura tout un aménagement à l'extérieur pour les personnes handicapées qui n'auraient pas l'opportunité de pouvoir descendre ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, tout à fait, ça a été étudié mais le fait de descendre dans les minières, là ce sera compliqué pour les personnes moins valides. Mais, tout a été adapté pour pouvoir leur faire vivre aussi une scénographie correcte tout en restant en surface.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, c'est ce que j'avais entendu. On a déjà eu une réunion à ce propos et finalement elle va être finalisée. Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

10° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes – Marché de fournitures – Fournitures des éléments scénographiques et multimédias – Approbation du mode de passation, des conditions de sélection qualitative et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** MP E/2010/CONV. Spiennes- Fournitures

REMIS

11° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement global des voiries – Travaux rue des Fripiers – Approbation du mode de passation, des conditions de sélection qualitative et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/Voiries.P3/ Travaux/MG

REMIS

12° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement global des voiries – Travaux rue de la Trouille et du Grand Trou

Oudart – Approbation de l'avant-projet. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/Voiries.P3/
Travaux/MG

REMIS

13^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de
Création – Centre d'entreprises design : création d'une aile contemporaine : Approbation de
l'addenda 1 au cahier spécial des charges. **SOUS RESERVE** MP
E/2011/CONV.contemporaine/AB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, mais nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le
mal que nous pensions de ce projet onéreux et laid et donc nous avons voté contre et par
cohérence, nous continuons à voter contre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE,
BAILLY, Mmes OUALI, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER,
MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON,
MM. HAMBYE, MUZALIA WENDESUBIA, Mme BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme
HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes
FRANCQ, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 14^{ème} annexe

14^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de
Création – Centre d'entreprises design : étude d'orientation : Approbation du mode de passation
du marché, des conditions de sélection qualitative et des conditions du marché. **SOUS**
RESERVE MPE/2012/CONV. DESIGN orientation/AB

REMIS

Entrée de M. DEPLUS = 34 présents

15^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE – Règlement de travail de l'enseignement officiel
subventionné de l'Académie de Musique de Mons s'appliquant aux personnels : Directeur/trice,
enseignants et assimilés. 8^e/2^e/4

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

16^e Objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – Règlement de travail de l'enseignement
officiel subventionné, enseignement fondamental s'appliquant aux personnels :
Directeurs/trices, enseignants et assimilés. 8^e/1^e/4

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

17^e Objet : Reconnaissance de bâtiment annexe pour l'année scolaire 2012/2013. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

Entrée de Mme JOB = 35 présents

18^e Objet : Subsidés de toute nature accordés par le Collège – Approbation de la nouvelle délibération. Gestion f. C/subventions/Adaptation. Approb

19^e Objet : Octroi de subvention – Critères d’attribution et obligations - Approbation de la nouvelle délibération. Gestion f. octroi subventions Adaptation. Approb

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Globalement pour les points 18 et 19, dans un tout premier temps, nous étions assez heureux de voir qu’on allait rediscuter des critères d’attribution des subsidés et en fin de compte, à la lecture des dossiers, nous ne le sommes qu’à moitié. A moitié pourquoi ? D’abord, nous voyons qu’on introduit un critère qui est que les subsidés doivent bénéficier à la population montoise donc là nous nous en réjouissons puisque avant ce critère n’était pas clairement indiqué. Par contre, nous voyons qu’on diminue l’exigence en termes de transparence des subsidés alloués puisqu’auparavant, tout subside de plus de 10.000 euros passait par le Conseil et maintenant on passe à un critère de 2.500 euros donc on revoit l’exigence à la baisse, première chose. Et, ensuite, nous en avons déjà discuté ici auparavant, notamment comment est-ce qu’on module la quantité d’argent ou d’avantages que l’on alloue à une association ou un service et là, nous ne le voyons toujours pas. Donc, nous ne voyons pas de quelle manière est-ce qu’il y a une intention politique dans les subsidés alloués, aucun critère quant à la participation des femmes dans la pratique sportive par exemple, la participation des personnes moins nanties, tout cela n’apparaît toujours pas et donc, nous aurions aimé que ça puisse apparaître cette fois ci, nous aimerions que ça puisse encore être modifié actuellement et si pas, nous y reviendrons encore plus tard.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Tout d’abord, le code précisait qu’étaient contraintes à certaines obligations notamment comptables, les sociétés, les personnes qui recevaient un avantage supérieur à 2.500 euros indexés. Il y a forcément eu l’index puisque ça date depuis 2009. Puis le code a été revu et c’est pour tout bénéficiaire d’une subvention totale de 1.239 à 24.789 euros. Et c’est le Conseil communal qui peut, en fonction de cette fourchette - 1.239 euros à 24.000 euros - fixer les exigences. Nous avons coupé la poire en deux, il me semble que c’est de bonne gestion, nous avons fixé les exigences à 10.000 euros. Ce qui ne veut pas dire que ceux qui reçoivent des subsidés inférieurs à 10.000 euros ne doivent rien rentrer à la Ville. Ils doivent rentrer des comptes mais seulement les exigences sont moindres, ce n’est donc pas par exemple un compte et bilan normalisé en partie double, ce qui pour des petites sociétés représente quand même des obligations assez contraignantes, nous n’allons pas les obliger à engager un comptable parce que les frais de comptabilité c’est quasiment supérieur

au subside qu'elle recevrait. Donc, il faut un juste milieu. Toute personne ou toute société qui reçoit un subside supérieur à 10.000 euros, doit présenter ses bilans, son compte, procès-verbal, le rapport moral et financier, le rapport d'activités, donc il s'agit quand même de contraintes assez fortes, d'autant plus qu'on entend par subside non pas strictement quelque chose en numéraire mais aussi en nature, si je puis dire, comme par exemple la mise à disposition de personnel à propos de sociétés, un loyer, je pense notamment par exemple à Infor Jeunes qui doit déclarer le loyer dont il bénéficie et que parce que les bâtiments appartiennent à la Régie Foncière de la Ville de Mons ou un prêt sans intérêt, donc tout ça maintenant est normalisé, c'est normal pour savoir exactement combien chaque société ou chaque personne a des subsides, donc nous avons pensé que 10.000 euros c'était une bonne moyenne puisque ça représente à peu près la moitié des exigences et encore une fois, j'insiste, ça ne veut pas dire que les sociétés qui ont moins que 10.000 euros ne doivent rien rentrer à la Ville. Mais, ça n'est simplement pas normalisé, j'ai reçu par exemple le responsable de la Procession de Mons, il n'avait pas l'habitude de présenter un bilan normalisé mais maintenant, ils ont dû quasiment engager un comptable pour présenter un bilan normalisé, ça représente certaines difficultés. Il nous a semblé que c'était une bonne moyenne, pour avoir des comptes sans pour autant que les petites sociétés soient pénalisées et doivent engager des spécialistes pour présenter une comptabilité en partie double.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Votre question comportait deux aspects. D'une part, le contrôle financier et la bonne utilisation des subsides et la saine gestion financière de l'association. Le deuxième aspect, ce sont les critères utilisés pour pouvoir définir l'aide que l'on apporte à telle ou telle association, je crois qu'on peut peut-être reporter ce débat à la dernière interpellation qui concerne la charte associative et c'est justement l'intérêt du travail que nous sommes en train de faire sur la charte associative, c'est de définir des critères. C'est quelque chose dont nous pouvons continuer la discussion lors de l'interpellation de Mme MOUCHERON. Vous avez la parole.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller ; Je suis tout à fait d'accord que toutes les associations n'ont pas les mêmes capacités financières et que la gestion d'une association n'est pas forcément aisée. Cela pourrait être aussi une aide que la Ville fournit à certaines associations de les aider à simplement remettre leurs comptes en temps et en heure sans pour autant avoir recours à un comptable puisque la plupart des petites associations n'ont pas du tout la nécessité d'avoir un comptable pour gérer leurs comptes. Aussi, comment une demande de subside pourrait-elle être acceptée ? Ici, au Conseil communal, nous avons à voter à chaque Conseil sur des comptes et des budgets pour des associations, pour des services qui sont

soutenus. Mes collègues le rappellent très régulièrement, on voit passer des comptes d'exercices d'il y a un ou deux ans. Ce qui ne constitue pas en terme de transparence un moyen très évident pour pouvoir suivre les situations de ces associations. On n'insinue certainement pas qu'il y ait une mauvaise gestion de l'argent mais en termes de suivi et d'intérêt qu'on porte à l'action de ces associations, ce n'est pas forcément évident à suivre. Maintenant, comme je dis, sur le fait qu'on ait besoin d'un comptable ou pas, je pense que la Ville devrait pouvoir aider ces associations à mettre ça en place et pour le reste, au sujet des critères d'attribution, je suis heureux qu'on y travaille, je vous remercie.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Vous avez tout à fait raison mais non seulement, nous jouons un rôle de tutelle mais mes collègues et moi-même sommes à la disposition des sociétés pour les aider dans leur comptabilité, je viens de vous le dire, j'ai reçu notamment des associations concernant la Procession de Mons, mon collègue, ici reçoit je le sais, des commerçants qui encore dernièrement disaient que ça leur occasionnait certains problèmes, certaines difficultés d'avoir une comptabilité en partie double parce que, eux, c'est une association de faits, donc ils n'ont pas nécessairement besoin d'un bilan consolidé. Il m'est arrivé de recevoir plusieurs personnes et de leur donner des explications. Il est vrai qu'ils remettent parfois des comptes et des bilans en retard mais c'est précisément parce qu'ils ont des difficultés à les présenter et mon cabinet a fait son possible justement pour les aider à pouvoir présenter un bilan normalisé conforme et à rattraper tout ce retard et le personnel du Service des Finances est maintes fois appelé à la rescousse précisément pour les aider.

L'Assemblée passe au vote du point 18 qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mmes OUALI, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, M. HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 18^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 19 qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mmes OUALI, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 19^{ème} annexe

20^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GÉNÉRAL EXERCICE 2009

- a) ST DENIS EN BROQUEROYE. Avis. Gestion f. 79011
ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe
- b) ST GHISLAIN HARMIGNIES. Avis. Gestion f. 79015
ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe
- c) ST MARTIN MAISIERES. Avis. Gestion f. 79021
ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe
- d) ST VINCENT MESVIN. Avis. Gestion f. 79022
ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

21^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 EXERCICE 2010.
ST GHISLAIN HARMIGNIES. Avis. Gestion f. 79015

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

22^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL EXERCICE 2010

- a) ND MESSINES. Avis. Gestion f. 79001
ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe
- b) Ste WAUDRU MONS. Avis. Gestion f. 79002
ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe
- c) ST NICOLAS EN HAVRE. Avis. Gestion f. 79003
ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe
- d) SACRE CŒUR MONS. Avis. Gestion f. 79004
ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe
- e) Ste ELISABETH MONS. Avis. Gestion f. 79005
ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe
- f) ST DENIS EN BROQUEROYE. Avis. Gestion f. 79011
ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

- g) ST GHISLAIN HARMIGNIES. Avis. Gestion f. 79015
ADOPTÉ à l'unanimité - 31^{ème} annexe
- h) ST MARTIN MAISIERES. Avis. Gestion f. 79021
ADOPTÉ à l'unanimité - 32^{ème} annexe
- i) ST VINCENT MESVIN. Avis. Gestion f. 79022
ADOPTÉ à l'unanimité - 33^{ème} annexe

23^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET GENERAL EXERCICE 2011.

- a) ND MESSINES. Avis. Gestion f. 79001
ADOPTÉ à l'unanimité - 34^{ème} annexe
- b) Ste WAUDRU MONS. Avis. Gestion f. 79002
ADOPTÉ à l'unanimité - 35^{ème} annexe
- c) ST NICOLAS EN HAVRE. Avis. Gestion f. 79003
ADOPTÉ à l'unanimité - 36^{ème} annexe
- d) SACRE CŒUR MONS. Avis. Gestion f. 79004
ADOPTÉ à l'unanimité - 37^{ème} annexe
- e) Ste ELISABETH MONS. Avis. Gestion f. 79005
ADOPTÉ à l'unanimité - 38^{ème} annexe
- f) ST REMY CUESMES. Avis. Gestion f. 79006
ADOPTÉ à l'unanimité - 39^{ème}annexe
- g) ST MARTIN HYON. Avis. Gestion f. 79008
ADOPTÉ à l'unanimité - 40^{ème} annexe
- h) Ste WAUDRU à Cibly. Avis. Gestion f. 79009
ADOPTÉ à l'unanimité - 41^{ème} annexe
- i) ST MARTIN OBOURG. Avis. Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

j) ST DENIS EN BROQUEROYE. Avis. Gestion f. 79011

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

k) Ste VIERGE NIMY. Avis. Gestion f. 79012

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

l) ST MARTIN GHLIN. Avis. Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

m) ST GHISLAIN à HARMIGNIES. Avis. Gestion f. 79015

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

n) ST MARTIN HARVENG. Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

o) ST MARTIN HAVRE. Avis. Gestion f. 79017

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

p) ST LEGER HAVRE GHISLAGE. Avis. Gestion f. 79018

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

q) Ste BARBE FLENU. Avis. Gestion f. 79019

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

r) ST MARTIN JEMAPPES. Avis. Gestion f. 79020

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

s) ST MARTIN MAISIERES. Avis. Gestion f. 79021

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

t) ST VINCENT MESVIN. Avis. Gestion f. 79022

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

- u) ST BRICE NOUVELLES. Avis. Gestion f. 79023
ADOPTÉ à l'unanimité - 54^{ème} annexe
- v) ST SYMPHORIEN ST SYMPHORIEN. Avis. Gestion f. 79024
ADOPTÉ à l'unanimité - 55^{ème} annexe
- w) ST AMAND SPIENNES. Avis. Gestion f. 79025
ADOPTÉ à l'unanimité - 56^{ème} annexe
- x) ST GHISLAIN VILLERS ST GHISLAIN. Avis. Gestion f. 79026
ADOPTÉ à l'unanimité - 57^{ème} annexe

24^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EXERCICE 2011.

- a) ND MESSINES. Avis. Gestion f. 79001
ADOPTÉ à l'unanimité - 58^{ème} annexe
- b) Ste WAUDRU MONS. Avis. Gestion f. 79002
ADOPTÉ à l'unanimité - 59^{ème} annexe
- c) ST NICOLAS EN HAVRE. Avis. Gestion f. 79003
ADOPTÉ à l'unanimité - 60^{ème} annexe
- d) SACRE CŒUR MONS. Avis. Gestion f. 79004
ADOPTÉ à l'unanimité - 61^{ème} annexe
- e) Ste ELISABETH MONS. Avis. Gestion f. 79005
ADOPTÉ à l'unanimité - 62^{ème} annexe
- f) ST REMY CUESMES. Avis. Gestion f. 79006
ADOPTÉ à l'unanimité - 63^{ème} annexe
- g) ST MARTIN HYON. Avis. Gestion f. 79008
ADOPTÉ à l'unanimité - 64^{ème} annexe
- h) ST MARTIN OBOURG. Avis. Gestion f. 79010
ADOPTÉ à l'unanimité - 65^{ème} annexe
- i) ST DENIS EN BROQUEROYE. Avis. Gestion f. 79011
ADOPTÉ à l'unanimité - 66^{ème} annexe

- j) ST MARTIN GHLIN. Avis. Gestion f. 79013
ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe
- k) ST MARTIN HARVENG. Avis. Gestion f. 79016
ADOPTÉ à l'unanimité - 68^{ème} annexe
- l) ST LEGER HAVRE GHISLAGE. Avis. Gestion f. 79018
ADOPTÉ à l'unanimité - 69^{ème} annexe
- m) Ste BARBE FLENU. Avis. Gestion f. 79019
ADOPTÉ à l'unanimité - 70^{ème} annexe
- n) ST MARTIN JEMAPPES. Avis. Gestion f. 79020
ADOPTÉ à l'unanimité - 71^{ème} annexe
- o) ST VINCENT MESVIN. Avis. Gestion f. 79022
ADOPTÉ à l'unanimité - 72^{ème} annexe
- p) ST BRICE NOUVELLES. Avis. Gestion f. 79023
ADOPTÉ à l'unanimité - 73^{ème} annexe
- q) ST SYMPHORIEN ST SYMPHORIEN. Avis. Gestion f. 79024
ADOPTÉ à l'unanimité - 74^{ème} annexe
- r) ST AMAND SPIENNES. Avis. Gestion f. 79025
ADOPTÉ à l'unanimité - 75^{ème} annexe
- s) ST GHISLAIN VILLERS ST GHISLAIN. Avis. Gestion f. 79026
ADOPTÉ à l'unanimité - 76^{ème} annexe

25° Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL EXERCICE 2011

- a) ND MESSINES. Avis. Gestion f. 79001
ADOPTÉ à l'unanimité - 77^{ème} annexe
- b) Ste WAUDRU MONS. Avis. Gestion f. 79002
ADOPTÉ à l'unanimité - 78^{ème} annexe
- c) ST NICOLAS EN HAVRE. Avis. Gestion f. 79003
ADOPTÉ à l'unanimité - 79^{ème} annexe

- d) SACRE CŒUR MONS. Avis. Gestion f. 79004
ADOPTE à l'unanimité - 80^{ème} annexe
- e) Ste ELISABETH MONS. Avis. Gestion f. 79005
ADOPTE à l'unanimité - 81^{ème} annexe
- f) ST MARTIN HYON. Avis. Gestion f. 79008
ADOPTE à l'unanimité - 82^{ème} annexe
- g) Ste WAUDRU CIPLY. Avis. Gestion f. 79009
ADOPTE à l'unanimité - 83^{ème} annexe
- h) ST MARTIN OBOURG. Avis. Gestion f. 79010
ADOPTE à l'unanimité - 84^{ème} annexe
- i) ST MARTIN GHLIN. Avis. Gestion f. 79013
ADOPTE à l'unanimité - 85^{ème} annexe
- j) ST GHISLAIN HARMIGNIES. Avis. Gestion f. 79015
ADOPTE à l'unanimité - 86^{ème} annexe
- k) ST MARTIN HAVRE. Avis. Gestion f. 79017
ADOPTE à l'unanimité - 87^{ème} annexe
- l) ST LEGER HAVRE GHISLAGE. Avis. Gestion f. 79018
ADOPTE à l'unanimité - 88^{ème} annexe
- m) Ste BARBE FLENU. Avis. Gestion f. 79019
ADOPTE à l'unanimité - 89^{ème} annexe
- n) ST MARTIN JEMAPPES. Avis. Gestion f. 79020
ADOPTE à l'unanimité - 90^{ème} annexe
- o) ST VINCENT MESVIN. Avis. Gestion f. 79022
ADOPTE à l'unanimité - 91^{ème} annexe
- p) ST SYMPHORIEN ST SYMPHORIEN. Avis. Gestion f. 79024
ADOPTE à l'unanimité - 92^{ème} annexe

q) ST AMAND SPIENNES. Avis. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité - 93^{ème} annexe

26^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. – COMPTE GENERAL EXERCICE 2010.

Mons. Avis. Gestion f. 79029

ADOPTE à l'unanimité - 94^{ème} annexe

27^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. – BUDGET GENERAL EXERCICE 2011.

a) Cuesmes. Avis. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 95^{ème} annexe

b) Ghlin. Avis. Gestion f. 79014

ADOPTE à l'unanimité - 96^{ème} annexe

c) Jemappes. Avis. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 97^{ème} annexe

d) Mons. Avis. Gestion f. 79029

ADOPTE à l'unanimité - 98^{ème} annexe

28^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 – EXERCICE 2011.

a) Cuesmes. Avis. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 99^{ème} annexe

b) Jemappes. Avis. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 100^{ème} annexe

c) Mons. Avis. Gestion f. 79029

ADOPTE à l'unanimité - 101^{ème} annexe

ADOPTE à l'unanimité - 101^{ème} 29^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. COMPTE GENERAL EXERCICE 2011.

a) Cuesmes. Avis. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 102annexe

b) Jemappes. Avis. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 103^{ème} annexe

c) Mons. Avis. Gestion f. 79029

ADOPTE à l'unanimité - 104^{ème} annexe

30^e Objet : Règlement de police. Écran à affichage dynamique. Gestion Territ. et Économique
UR2012/Écran

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, j'avais plusieurs petites suggestions ou idées par rapport au règlement de police qui est soumis à notre vote ce soir. Je n'ai pas l'impression, je ne l'ai vu nulle part dans le dossier. On y fait état d'écran à affichage simplement dynamique. Ce serait peut-être bien aussi de mettre quelque part dans le règlement de police qu'on favorise le LED qui est moins énergivore, qui a une durée de vie plus longue. Or, simplement dans le règlement je vois que c'est à affichage dynamique et pas spécialement LED, ce serait peut-être intéressant de mettre quelque part qu'on favorise le LED, qui est plus intéressant à ce niveau là, c'est ma première remarque. Par ailleurs, il faut aussi faire attention aux considérants de la DGO1 qui émet quand même beaucoup de réserves au sujet de la sécurité routière. Même si on ne dispose d'aucune étude qui prouve que ce soit dangereux d'insérer ce genre d'affichage le long de la route, il y a quand même quelques méfiances à avoir. Ce serait peut-être bien d'évaluer au bout d'un certain temps si à l'endroit où a été posé un affichage lumineux une incidence sur la sécurité routière a pu être enregistrée. Ce serait peut-être intéressant de faire l'exercice. Par ailleurs, je ne sais pas si on l'a noté mais au niveau de la Région wallonne, un dispositif d'adaptation à la luminance en fonction de la luminosité extérieure a été proposé en fonction du soleil ou de la luminosité extérieure afin que ce soit plus ou moins visible. Et enfin, de pouvoir favoriser les images fixes, laissant le message affiché assez de temps avant de changer plutôt que des films ou des animations qui distraient plus l'automobiliste. Voilà des petites propositions par rapport au règlement que vous proposez ce soir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Y a-t-il d'autres intervenants ? Je cède la parole à M. Nicolas MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mme la Chef de Groupe, merci pour vos remarques. En fait, vous me permettez juste de préciser la motivation qui a poussé le Collège à vous proposer d'adopter ce règlement de police ce soir. En fait, ce sont des dispositifs que l'on voit se multiplier un peu partout dans la Ville depuis quelques mois et maintenant même un peu plus. Le sentiment du Collège est que complémentaiement aux remarques qui ont été effectuées par la DGO1, ce type de dispositif peut poser une série de difficultés notamment par rapport à l'attention des automobilistes par rapport à la qualité des paysages urbains et donc notre souhait était de pouvoir en limiter strictement le nombre d'implantations. Pour ce faire, nous avons pris une décision de Collège partant du principe que les citoyens ou les demandeurs solliciteraient une autorisation préalable de la Ville avant de pouvoir installer ce type de dispositif. Le constat que l'on a dû poser est que la procédure suivie en général n'était pas celle-là. On a dû faire face à des installations sauvages aux quatre coins de la Ville et donc, bien sûr nous avons systématiquement écrit aux responsables en leur disant que ce type de dispositif qu'ils implantaient le long des voiries nécessitait une autorisation préalable de la Ville, toujours sans effet. Et donc ici, l'objectif du règlement de police consiste pour ne pas le cacher, à limiter très strictement, voire empêcher le développement de ce type d'installations sur le territoire montois, à quelques exceptions près, c'est pour cela qu'il y a une série de conditions qui sont fixées pour pouvoir obtenir une autorisation, il est clair que dans le cadre de la Ducasse, au moment de l'organisation du Dragon futé, au moment d'événements particuliers qui nécessitent une information ponctuelle au grand public, il est clair que ce type d'écran peut être adapté et donc, bien entendu, dans ce cadre là, tout ce qui peut encourager les économies d'énergie, le sera naturellement. Je dirai d'autant plus naturellement que les porteurs de projets eux-mêmes, pour en avoir rencontré certains moi-même, s'orientent dès facto pour leurs propres économies, si je puis dire, vers ces technologies les moins consommatrices mais l'intention est vraiment de pouvoir, non seulement limiter, mais cette fois ci, de se donner des pouvoirs de police qui nous permettent de sanctionner en cas de non respect de la décision de la Ville, voire même de faire enlever le dispositif directement aux frais de l'installateur. C'est donc un peu l'esprit mais pour les cas où effectivement une autorisation pourrait être délivrée, on va prendre note de vos différentes remarques très précises qui pourront sans doute nous aider dans l'installation d'un matériel qui soit le plus adéquat possible. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci beaucoup, je suis rassurée parce que nos

intentions sont partagées, je ne pense pas que ce genre d'installation sauvage soit très profitable et donc si notre objectif est le même, il n'y a pas de souci.

ADOpte à l'unanimité - 105^{ème} annexe

31^e Objet : Mons – Rénovation urbaine de Jemappes. Arrêté de subvention et convention – exécution 2008 – avenant n° 1. Cellule Patrimoine CP/NS

ADOpte à l'unanimité - 106^{ème} annexe

32^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (6^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOpte à l'unanimité - 107^{ème} annexe

33^e Objet : Incorporation de voirie dans le domaine public à Mons, avenue des Bassins. Cellule foncière RF/SA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous devons approuver aujourd'hui la cession dans le domaine public de la Ville de Mons par l'Université, d'une voirie qui se trouve concrètement entre l'avenue de Jemappes et l'avenue de l'Université qui relie à la fois la sortie de Jemappes et l'entrée de Ghlin. Nous sommes tous d'accord sur le principe. Disons que nous étions déjà plusieurs fois intervenus parce que dès le chemin de l'Inquiétude, il n'y a absolument pas, je dirai, d'à côtés, et donc en cas de pluie, comme il y en a régulièrement, de gros problèmes sont constatés. Il y a un risque d'aquaplanage. Alors c'est pour interroger l'échevin compétent pour connaître si des projets de rénovation étaient en préparation dans le cadre évidemment de l'étude de mobilité suite au projet immobilier de la gare mais également du projet du Parc, du Centre de Congrès parce que cette voirie est dans un très mauvais état, elle est centrale par rapport à la gare et au Centre de Congrès, je voulais savoir si l'on dispose déjà d'un avant-projet ou en tout cas, des études dans ce sens parce que l'état de la voirie est catastrophique, merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais intervenir sur ce point là aussi parce qu'il est un peu surprenant. La première surprise, c'est que cette rue et c'est même qualifié d'avenue, c'était une propriété privée en réalité puisqu'elle vient d'être cédée par l'Université à la Ville et apparemment, en Commission je n'étais pas le seul à être surpris d'avoir découvert que cette avenue n'était pas communale. Donc, elle passe dans le domaine public communal. Mais la deuxième surprise, ce sont les « attendus » qui précisent que l'Administration communale a agi en bon père de famille en entretenant cette voirie et notamment par le renouvellement du

tapis hydrocarboné. Enfin, aller dire ça aux riverains ou à ceux qui l'empruntent tous les jours, ils vont vous rire au nez, c'est un vrai champ de mines, cette avenue, l'avenue des Bassins, c'est un vrai champ de mines et d'ailleurs je suis déjà intervenu plusieurs fois aussi auprès de M. DARVILLE pour obtenir que l'on fasse quelque chose pour améliorer la situation. Donc, que la Ville est propriétaire, peut-être y aura-t-il du changement. Donc on va quand même voter le point dans l'espoir d'avoir un jour cette rue refaite parce que même s'il s'avère qu'il va y avoir sans doute prochainement la gare et le Centre de Congrès, il y avait quand même déjà les Grands Prés, Imagix, le Festival International du Film d'Amour pour lesquels il fallait passer par un champ de mines pour y accéder. Donc, il est grand temps en tout cas qu'on y fasse quelque chose.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, merci. Il est évident qu'ici c'est un dossier qui est plus juridique que technique et qui permet effectivement que la Ville devienne propriétaire du terrain. Evidemment, nous n'avons pas attendu ça pour faire quelque chose mais en matière de subsides il vaut mieux être propriétaire de l'assiette pour pouvoir obtenir de l'argent et nous savons bien que cette voirie est un axe principal du développement au niveau des Grands Prés. Il y a des projets qui sont en cours et pour ça je vais céder la parole à l'Echevin des Travaux.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Le premier problème à régler dans cette zone est le problème d'égouttage. L'urbanisation intensive de la zone va nous permettre de régler ces problèmes d'égouttage, il y a déjà un dossier qui est prêt et qui va partir à la SPGE, dès que la zone sera égouttée dans les années à venir, on pourra refaire durablement la route avec des trottoirs ad hoc. Il ne servirait strictement à rien aujourd'hui de remettre un nouveau tapis puisqu'il n'y a aucune évacuation des eaux qui est prévue.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je crois que sur ce point, je crois que tout le monde est d'accord pour dire qu'il vaut mieux que ce soit la Ville qui soit propriétaire.

ADOPTÉ à l'unanimité - 108^{ème} annexe

34^e Objet : Acquisition de 2 parcelles à Jemappes rue Demerbe cadastrées section B n°1073 K 3 et n°1086 W. Cellule foncière RF/SA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ici, il s'agit de l'acquisition de deux parcelles à Jemappes. C'est un cadeau au club de basket puisque ce sont les deux parcelles sur lesquelles leurs parkings ont été construits. Bien sûr, l'IDEA est partie à la cause, ce qui est bien normal quand on sait l'intérêt personnel que porte le directeur de l'IDEA pour le basket, c'est normal qu'il soit présent. Mais, à la lecture du dossier, l'on constate aussi que ces terrains doivent

être dépollués et donc la SPAQUE est aussi partie à la cause et enfin qu'il y a des remblais et des déchets d'éternit. Le dossier n'en dit pas beaucoup plus, je suis resté un peu sur ma faim à la lecture. J'aimerais que vous puissiez nous renseigner sur la pollution de ces terrains pour lesquels les travaux de dépollution devraient être terminés pour mars 2013, mais enfin, en attendant il y a quand même une occupation sur les terrains pollués. Je constate une fois de plus que l'intervention du club là-dedans est nulle, comme toujours. Le club n'intervient pas, ce n'est que de l'intervention publique et il est même question de leur donner le terrain en cadeau parce qu'il apparaît que les règles de parking public sont plus contraignantes que celles des parkings privés. En tout cas, c'est ce que je retire du PV d'une réunion du 10 janvier 2012 et de l'intervention de Mme Rouhart, évoquant la possibilité de leur donner les terrains, ce n'est pas sûr mais c'est une intervention qui laisse la question en suspens. Alors, bien sûr, il convient de dépolluer, nous sommes d'accord avec ça. Bien sûr qu'il faut un parking pour le basket, nous n'y sommes pas opposés mais ce sont toujours les pouvoirs publics qui doivent tout payer eux-mêmes et ça c'est la raison de notre abstention.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pour ce qui concerne la pollution, effectivement, la SPAQUE est intervenue, pas uniquement pour cette zone là, mais aussi pour des zones encore beaucoup plus étendues à l'arrière du basket, sur les anciennes huileries. Des études ont été faites, des prélèvements sanguins au niveau de la population ont été effectués pour tester les risques qu'ils auraient encourus. Il y a eu deux réunions citoyennes sur le sujet. Les résultats des analyses sont tout à fait bons. Il n'y a donc aucune conséquence au niveau santé en raison de la pollution qui existait et quant au traitement des terres, toutes les mesures sont prises pour éviter que celui-ci ne pose des problèmes. Donc, au niveau de la SPAQUE et au niveau de la santé des riverains, là vous pouvez être tout à fait rassurés. Maintenant pour ce qui est de l'évolution de la parcelle, est-ce que M. SAKAS a quelque chose à ajouter ?

M. Achile SAKAS, Echevin : Voilà, pour rappel, l'IDEA avait concédé un droit d'emphytéose en faveur de la Ville en date du 1^{er} janvier 2004, ce qui a permis la réalisation de la nouvelle salle de basket grâce à l'assistante en maître d'ouvrage de l'IDEA. Ensuite, la Ville a réalisé les travaux d'aménagement du parking, vu la configuration des lieux, les services ont réalisé des travaux en pensant de bonne foi que le terrain faisait partie du droit concédé. Donc, nous venons vers vous pour régulariser cette situation, en sachant que les terrains appartiennent à la Ville de Mons.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : En sachant que les terrains appartiennent à la Ville de Mons, mais non, M. SAKAS, on les achète !

M. Achile SAKAS, Echevin : oui mais ce sera dans le domaine de la Ville.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Evidemment que si on les achète, ils appartiendront à la Ville de Mons, ça j'avais bien compris.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais donc, c'est un peu la même chose que le dossier précédent. On s'est occupé de l'assiette d'une rue qui ne nous appartenait pas, là on s'est occupé d'un terrain qui ne nous appartenait pas encore, donc nous sommes occupés à régulariser tout ça. Il y a un intérêt public pour les deux dossiers, l'un sportif et public mais quand même un intérêt par rapport au public.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mmes OUALI, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 109^{ème} annexe

35^e Objet : Cuesmes : rue H. Delanois – vente de l'appartement n° 24/3 et des garages 7, 9 et 12 – Approbation des projets d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 110^{ème}

Sortie de M. BAILLY - entrée de Mme KAOMPOLE = 35 présents

36^e Objet : Proposition d'investissements en centre Ville de la S.A. FORUM INVEST. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est bien ça, Forum Invest veut faire un investissement d'un parking automobile au Centre-Ville pour la dynamiser, pour dynamiser le Centre-Ville dit le dossier. La Ville doit proposer quatre emplacements mais on ne sait pas encore où cela se fera mais forcément, ce sera dans l'hyper centre, c'est ça l'idée. Mais aussi, la Ville doit s'engager à ne pas diminuer le tarif de ses parkings car celui qui sera exploité par Forum Invest et dans lequel ils investissent, doit être rentable pour eux. Donc, ce n'est quand même pas un cadeau. Alors, quelques remarques à faire sur ce dossier là. Un parking en plus dans l'hyper centre, eh bien c'est de la pression automobile en plus, inexorablement, c'est de la pression automobile en plus. Et je suis persuadé que ce n'est pas ainsi qu'on rend une Ville attractive par de la pression automobile. Il faudrait à tout le moins, compenser cette pression par une extension du piétonnier à des zones non commerçantes justement pour améliorer cette

attractivité. Alors, les parkings seront payants et donc pas trop bon marché puisque la Ville doit s'interdire de diminuer ses tarifs. Mais aux Grands Prés, de toute façon, les parkings sont gratuits. Ce n'est pas avec des parkings payants qu'on va concurrencer des parkings gratuits. Les expériences d'une demi-heure gratuite comme moi-même j'avais proposé il y a 6 ans, à la fin de la précédente mandature, ou certains samedis gratuits comme vous l'avez testé, la majorité l'a testé. Désormais il y a grande chance que cela soit lettre morte puisqu'on ne peut pas diminuer le prix des parkings, je suppose que ça vise aussi ceux de la voie publique. Pour moi, ce qui tue le commerce du Centre-Ville, ce sont les centres commerciaux périphériques, Grands Prés, Jemappes, Maisières, etc. et pas le manque de parkings payants. D'ailleurs, je trouve souvent de la place quand je dois venir au Centre-Ville. Alors, autre remarque, il faut quand même savoir ce qu'on veut, faire venir les voitures au centre ou les éviter et essayer de dynamiser les parkings de persuasion. On a fait des parkings de persuasion qui ne marchent pas bien, je veux bien mais ou bien on essaye de les faire marcher ces parkings là ou bien on fait venir les voitures jusqu'au centre. On ne peut pas faire une chose et son contraire, des parkings de persuasion et des parkings supplémentaires en Ville. Et c'est la même chose, en quatrième remarque, avec les minis bus gratuits, c'était pour désengorger la Ville de ses voitures mais aujourd'hui, avec des parkings, on va l'engorger un peu plus. Donc, finalement, moi je trouve que cette proposition est tout sauf écologique et même qu'en plus, elle n'est même pas commerciale pour le Centre-Ville. Elle est peut-être commerciale pour Forum Invest bien sûr mais pas pour les commerçants du Centre-Ville, j'en suis persuadé.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR, la parole est à Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit de construire effectivement un parking de 200 places en Centre-Ville dont on ne connaît pas encore l'endroit puisque la Ville doit proposer 4 places possibles. Je vais reprendre ici l'interview de M. Zambito dans la presse, le Centre de Mons doit faire face à la concurrence des centres commerciaux là où on trouve facilement du parking et du parking gratuit. Alors, effectivement, Mons-Centre manque de parkings mais ce sont ici à nouveau des places payantes. Comment éviter la concurrence par rapport à des parkings gratuits, propres, spacieux, faciles d'accès, je me pose vraiment la question. Est-ce que ces 200 places vont répondre aux problèmes qui se posent à nous en Centre-Ville ? Cela, c'est la première réflexion. Deuxièmement et ça a déjà été soulevé, en échange, la Ville doit s'engager à ne pas baisser sa politique tarifaire en Centre-Ville, ce que nous souhaitons par diverses propositions qui ont été évoquées ici, mais moi je n'ai pas vu de délai précisé dans le dossier, jusque quand allons-nous être engagés et liés à fixer ses tarifs et

donc dans cette hypothèse, cela veut dire que quoi qu'il arrive, on ne peut plus toucher à ces tarifs, ils vont rester fixés là et donc si on voulait changer de politique de prix des parkings en Centre-Ville, c'est fini, c'est figé, à partir de cette convention ci. Là franchement, retirer cette possibilité là à la Ville, cette gestion là à la Ville, me pose questions. Cela c'est pour tout ce qui est tarifs et gestion des parkings. Je me pose une question au niveau de la stratégie. La raison qui est mise en avant pour la création de ce parking plutôt que soutenir des commerçants en leur donnant des prêts, c'est qu'il faut mieux accueillir les nouveaux flux qui vont être créés par l'implantation d'Ikea et l'augmentation du volume d'activités des Grands Prés. Ok, est-ce que 200 places de parkings payants vont faire bouger les flux qui vont arriver aux Grands Prés ? Est-ce qu'il y a une stratégie globale pour revoir la politique d'accueil en Centre-Ville, il y a juste 200 places, c'est un one shot, voilà mais on n'a pas fait de plan stratégique accompagnant. Est-ce qu'il y a un plan stratégique précis pour essayer de redynamiser de façon globale le Centre-Ville : le parking, l'accueil, la communication, la disponibilité, etc. Deuxièmement, ouvrir un parking sans plan de mobilité et que je sache on n'en a plus voté depuis au moins 2.000, il n'y a pas de plan de mobilité qui est voté dans cette Ville. Donc, comment créer un parking sans avoir un plan précis en matière de mobilité ? On a parlé des parkings de dissuasion, on a parlé des parkings payants mais voilà. J'ai deux petites questions aussi. J'ai lu dans le dossier qu'en 2013, les fonds expirent dans Mons Appui, ça veut dire que les commerçants qui ont empruntés vont devoir commencer à rembourser leur emprunts, c'est ce qui est noté dans le dossier, à partir de 2013. Est-ce qu'on a un état des lieux et est-ce qu'on ne va pas mettre le couteau sous la gorge à des gens qui auraient besoin d'encore un peu de temps, est-ce qu'il y a possibilité de négociation, c'est une première question. La deuxième, j'ai vu que c'était conditionné, cette proposition de parking, à l'octroi du permis, est-ce qu'on est en règle au niveau des permis pour l'installation d'Ikéo et l'augmentation du site des Grands Prés ? Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, la parole est à M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Nous ne pouvons que nous réjouir de cette proposition formulée par Forum Invest. Rappelons que c'est une volonté d'investir dans un parking en Centre-Ville ou à défaut dans des investissements commerciaux. Pourquoi nous réjouir ? Cela pour diverses raisons. C'est le souhait réclamé régulièrement par tous les commerçants, les montois et les visiteurs de la Ville. Trop souvent, vous entendez les difficultés de trouver un stationnement au Centre-Ville. C'est aussi le souhait de notre groupe politique, que nous avons d'ailleurs repris dans les 12 propositions fortes de notre programme

pour la législature 2013-2018. C'est le constat positif que le secteur privé s'intéresse à investir dans la construction d'un parking à Mons, avec une prévision d'une gestion positive et bénéficiaire, ce qui veut dire que nous proposons aussi dans notre programme de réfléchir à rassembler éventuellement la gestion de tous les parkings couverts présents et futurs pour les positiver au mieux et pas avoir un parking géré d'une telle manière, un autre d'une autre manière. Il y a avantage de les globaliser. C'est aussi le constat que Forum Invest respecte ses engagements quant aux compensations faites en faveur des commerçants du Centre-Ville, compensations, je le rappelle, qui résultent de l'augmentation des surfaces commerciales aux Grands Prés, suite à l'arrivée d'Ikéo. Cependant, il reste diverses inconnues, notamment le futur emplacement du parking. Ce parking pourrait être souterrain, je pense au dessous de la Place du Parc, au dessous de la Place Roosevelt, au dessous de la Place de Vannes ou éventuellement au dessous de la Place de Bootle. Soit dans des bâtiments existants, je pense par exemple au bâtiment Média Mark actuellement rue Samson avec le parking qui se trouve au-dessus rue de la Poterie. Aussi des parkings qui devraient être construits purement et simplement sur des terrains sur lesquels il n'y a rien, ça pourrait être le cas rue Lamir. Mais cependant, l'enjeu de ces parkings ne doit pas être uniquement la proximité du piétonnier mais aussi la proximité de la sortie de l'autoroute, c'est-à-dire qu'il ne faut pas s'occuper uniquement que des clients des commerces du piétonnier mais aussi le visiteur et aussi le travailleur intra muros. Voilà les remarques que je voulais faire. Cependant, le Collège a demandé, si je me souviens bien, une étude, je ne sais pas si c'est pour une recherche sur la mobilité au Centre-Ville ou si c'est une étude pour nous aider à faire le choix de l'emplacement du parking. Est-ce que le Collège a donné des instructions aux personnes à qui il a confié cette étude et quelles sont ces personnes qui l'ont entrepris. En tout cas, ce que nous voulons, c'est que le choix du futur parking, quel qu'il soit reste dans les mains du Conseil communal avec les diverses alternatives qui pourraient exister. Il reste aussi à déterminer ce qu'on vient de dire, le coût pour l'utilisateur. Le souhait des commerçants comme de notre groupe d'ailleurs, est de proposer aussi, une demi-heure de stationnement gratuit partout, ce qui est une mesure symbolique pour bien accueillir les personnes qui désirent venir à Mons pour diverses raisons. Et là aussi, il faudra en tenir compte. Toutes propositions qui sont faites, peuvent toujours être négociées. Donc, on peut envisager éventuellement une négociation avec la société qui fait une proposition pour trouver une solution permettant une demi heure gratuite de stationnement, ce serait quand même une bonne image pour l'accueil dans la Ville. Avec toutes ces remarques, nous ne pouvons que voter positivement, en

demandant cependant que le Conseil communal soit informé au fur et à mesure de l'avancement des projets d'investissements. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite précision. Lors du Conseil communal du 28 septembre 2011, M. Bourlard nous a répondu qu'il y avait actuellement près de la gare, 750 places aujourd'hui et que dans le projet de la future gare, il y en aurait 862 mais il nous a avoué, à la page suivante, que la clientèle de la SNCB croît chaque année depuis 10 ans, dans le groupe SNCB d'environ 5% dû à la qualité du service ferroviaire. Donc, 5% d'augmentation de la clientèle chaque année depuis 10 ans, il ne faut pas avoir fait de grandes études mathématiques pour se rendre compte que le parking de la gare est insuffisant. Et donc, c'était la proposition que j'avais faite, puisque à gauche et à droite, certains rêvent de faire du logement entre les voies de chemins de fer et les boulevards, je ne sais pas comment on peut plaider ça, d'aller mettre des gens entre les voies de chemins de fer et les boulevards, bon, on a mis la prison pas loin, je veux bien mais là ça ne me semble pas être ce qu'il y a de mieux en matière de sociologie urbaine. Nous, nous plaidons et nous redisons qu'il faut essayer de créer 3 à 4.000 places de parking pour résoudre tous les problèmes et qu'il y a un réflexe à avoir. Toute personne qui vient, qui prend le train, prend le parking là, toute personne qui vient faire des courses met sa voiture. D'ailleurs M. Bourlard l'a avoué, qu'ils avaient une filiale qui s'appelle B Parking et qui gère les parkings et dans cette enceinte, il y a quelques minutes, vous avez investi 200.000 euros dans des parkings à Jemappes puisqu'on a acheté 200.000 euros les emplacements de parking à Jemappes. Donc, ce que nous pouvons faire à Jemappes, nous pourrions très bien le faire mais soyons un peu malins, faisons-le faire par d'autres. Et puisqu'il y a une filiale B Parking, il me semble et j'avais déjà fait la proposition, que cette filiale propose aussi dans toutes les autres villes de Wallonie, de faire davantage de parkings pour que ce ne soit pas le reproche fait à Mons uniquement. Voilà, toute cette réflexion nous incite à tirer la sonnette d'alarme car si on veut développer les Grands Prés, accueillir Ikéa, nous sommes tous d'accord autour de cette table mais il faut une mesure de compensation et la mesure de compensation la meilleure pour notre Ville, ce serait des grands parkings gratuits à gauche et à droite de la gare. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. En l'absence de l'Echevine de la Mobilité, c'est M. MARTIN qui répondra pour l'aspect mobilité et développement économique.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mes chers collègues, je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées dans le cadre de ce dossier. Effectivement, comme vous l'avez souligné, le Collège a accueilli la proposition du groupe Forum Invest de réaliser

cet investissement important, c'est le premier dans le secteur d'ailleurs, dans le cœur de notre Ville, ce qui est un signal tout de même non négligeable par rapport à l'avenir du Centre-Ville qui est une préoccupation pour nous tous et toutes, ici autour de cette table, je pense. Cela a été dit dans le cadre du débat par l'un d'entre-vous, la politique de stationnement et la disponibilité de parkings est en tout cas perçue par un grand nombre de nos concitoyens comme problématique dans le cœur historique de la Ville. J'en veux pour preuve, l'étude qui a été encore menée au mois de mars dernier par la Gestion Centre-Ville auprès de 600 chalands qui fréquentent le Centre-Ville et qui a relevé cette préoccupation commune des principales, par rapport aux points faibles à améliorer dans le centre historique de Mons. On a évoqué la stratégie de Forum Invest et la stratégie des groupes privés qui investissent dans le secteur du stationnement et du parking, il faut rappeler que tout investisseur classique, si je puis les appeler comme tels dans le secteur, formule en général un certain nombre d'exigences lorsqu'ils se présentent dans une ville pour réaliser des investissements en matière de parkings couverts, souterrains en superstructure ou de cette nature. Ces exigences sont pour résumer, de trois types. Il y a d'une part une volonté régulièrement affichée de relever les tarifs de stationnement en surface dans la ville accueillante, c'est d'ailleurs une des exigences qui a été formulée par différents groupes que nous avons rencontrés puisque nous avons déjà depuis plusieurs années avec ma collègue Francine CRUVEILLER fait ces démarches pour pouvoir convaincre des investisseurs de venir à Mons, partant aussi du principe qu'à Mons la politique tarifaire appliquée est raisonnable par rapport à d'autres villes même si elle n'est pas toujours perçue comme telle par les gens qui ont l'habitude de fréquenter la Ville. La deuxième garantie qui est souvent demandée par ces groupes, c'est de pouvoir diminuer et limiter très strictement la disponibilité d'emplacements gratuits en Centre-Ville. En l'occurrence, ici à Mons, il y a quelques poches importantes de stationnement qui ont été laissées gratuites par la Ville, je citerai la Place Nervienne on peut en citer d'autres de toutes natures où même si elles ne sont pas gratuites, elles peuvent être considérées comme assimilées, comme le parking du magasin Match, etc. Et donc, la demande de ces groupes, c'est toujours de supprimer ce type de poches puisqu'évidemment ça crée une concurrence dite déloyale par rapport à un investissement conséquent dans un parking en superstructure en cœur de ville. Et puis, troisième exigence, c'est l'accroissement de la répression par rapport aux impayés, partant du principe que pour eux, pour ces groupes, la pression et la répression à Mons est insuffisante. Vous vous doutez bien que par rapport à ce type d'exigences, il est difficile pour une autorité communale dans un centre-ville qui nécessite d'être consolidé notamment sur le plan de son attractivité commerciale, de pouvoir se lancer dans une telle politique. Donc, on n'a jamais pu

aboutir à un investissement concret sur cette base là et dans ces conditions, il est clair que le Collège a essayé de trouver des formes alternatives. On en vient maintenant à la stratégie globale qui a été évoquée par M. VISEUR si j'ai bonne mémoire. Quelle est cette stratégie globale ? De manière très synthétique, elle est assez simple, elle vise à renforcer l'attractivité du Centre-Ville à la fois pour le commerce et pour le logement, à faire en sorte qu'on puisse libérer les espaces en surface notamment pour la circulation aisée des piétons, des personnes à mobilité réduite, des personnes qui se promènent avec une poussette, etc. et donc c'est la politique des semis piétonniers, voire des piétonniers complets qui a été encouragée au cours des derniers mois par notre Conseil, j'en veux pour preuve la boucle piétonne décidée en concertation avec les associations de commerçants dans la rue des Fripiers et la rue de la Coupe pour les samedis qui ont suivi la rénovation de ces axes, les semis piétonniers décidés aussi notamment dans l'axe de la gare, bref toute une stratégie qui aura pour conséquences notamment de supprimer quelques emplacements en surface pour libérer de l'espace en faveur des piétons et qui constitue le premier aspect. Deuxième aspect, conséquences de celle-ci, la volonté du Collège de pouvoir trouver de nouveaux emplacements disponibles en compensation, c'est par exemple la négociation avec Toit et Moi qui a abouti à la signature d'un bail de reprise du parking du quartier de Messines, 170 emplacements dont 130 nets qui seront remis à disposition du grand public, c'est également la renégociation d'une convention avec la RTBF pour pouvoir disposer du parking gratuitement pour le grand public dans cette institution le vendredi soir et le samedi en journée pour faire en sorte d'élargir l'offre de stationnement, bref, toutes des poches de parkings qui sont dégagées en complément et qui viennent en alternative même avec une offre complémentaire ou semi piétonnière ou piétonnière développée dans notre stratégie urbaine. Et puis, troisième aspect évoqué par M. TONDREAU, c'est cette volonté d'avoir une réflexion globale sur le stationnement et la mobilité en Ville, les principales décisions en matière de mobilité de circulation datent maintenant d'une vingtaine d'années dans le cœur de Mons, il était souhaitable de pouvoir évaluer leur mise en place et d'actualiser leur fonctionnement d'où la volonté du Collège de commander cette étude globale pour pouvoir recevoir une série de conseils complémentaires à soumettre au Conseil communal en matière d'accessibilité au Centre-Ville avec le souci toujours de l'attractivité commerciale et de l'habitat dans le cœur historique de Mons. Cette étude est toujours au stade de la rédaction du cahier des charges puisqu'elle a été annoncée suite à la volonté exprimée par le Collège tout récemment. Elle nous permettra de développer de grandes lignes directrices en matière de mobilité et de stationnement durant la prochaine législature. Puis, quatrième aspect de cette stratégie globale, c'est l'utilisation des transports

en commun, vous l'avez souligné, le Bourgmestre en titre et le Bourgmestre faisant fonction le rappellent régulièrement à la population, les lignes de bus mises à disposition dans le cœur de Mons et connectées notamment aux Grands Prés avec le parking de persuasion qui continue d'exister et qui sont des lignes mises à disposition gratuitement du grand public, sont des lignes d'abord qui rencontrent un grand succès, 1.800.000 utilisateurs chaque année, de toutes natures, bien sûr des étudiants mais pourquoi les discriminer, mais aussi des personnes âgées, des clients du Centre-Ville, des personnes qui n'ont pas nécessairement de véhicules et qui doivent pouvoir se déplacer librement pour accéder aux services et donc ces bus sont aussi en partie financés par la Ville de Mons, bien sûr, avec l'aide de la Région wallonne mais font partie d'une stratégie qui est une stratégie globale et qui nous lie toujours à ces parkings de persuasion à Mons-Expo lesquels ont fait l'objet d'un rappel de leurs existences auprès de tous les commerçants du Centre-Ville il y a quelques mois, c'était en novembre dernier et leur démontrer comment on pouvait l'utiliser facilement sans encombrer le Centre-Ville. Bref, une stratégie globale qui existe en la matière et qui vient quelque part conforter la décision prise par Forum Invest de venir investir dans ce parking supplémentaire. Alors, une question a été posée je pense par Mme MOUCHERON. La conditionnalité à l'octroi du permis d'Ikéo. Où en est l'obtention du permis pour le moment ? Nous avons lancé une procédure de périmètre de remembrement urbain, c'est une procédure qui doit faire l'objet d'une reconnaissance par le Gouvernement wallon et qui est préalable à tout octroi de permis mais qui induit que tout permis sera alors délivré non pas par l'autorité communale mais par l'autorité régionale. Et donc aujourd'hui, on en est toujours au stade du périmètre de remembrement urbain qui doit faire l'objet d'une enquête publique et ensuite être soumis à la Région wallonne. Ensuite, les demandes de permis seront effectivement sollicitées par les groupes privés auprès de la Région wallonne bien entendu. Pour en revenir aux questions plus particulières qui ont été posées, les tarifs, plusieurs d'entre-vous ont souligné la difficulté de s'engager dans une volonté affichée dans le cadre de ce partenariat avec Forum Invest si on peut l'appeler comme tel, de ne plus diminuer les tarifs en Centre-Ville. Bien entendu, il y a des propositions qui ont été exprimées, la demi-heure gratuite, le Collège lui-même avait fait étudier durant la législature différents scénarios pour pouvoir accorder un incitant en matière de stationnement en Centre-Ville, la difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés est de nature double, la première est d'ordre technique par rapport aux horodateurs qui existent et qui font que en-deçà d'une demi-heure, on ne peut pas faire ce type de dispositif de gratuité et que la demi-heure elle-même, deuxième difficulté, est d'ordre budgétaire puisque la demi-heure engendre des coûts ou des non recettes de plusieurs centaines de milliers d'euros que la Ville ne peut

pas s'offrir au stade actuel des choses, sachant qu'elle est en plan de gestion et que de toute manière, la Région wallonne aurait quelques difficultés à accepter ce type de dispositif. Il faut savoir d'ailleurs que même les samedis gratuits que nous avons instaurés ont fait l'objet de questions de la part de la Région wallonne, des autorités de tutelle quant au manque à gagner qui serait celui de la Ville de Mons par rapport à la mise en place de ce type d'action d'où notre idée de nous rabattre sur une autre action menée avec les commerçants, c'est-à-dire les tickets donnant accès aux parkings couverts à moitié prix, financés par la Ville de Mons, par les commerçants en partie et qui permettent alors un vrai incitant pour les acheteurs qui se rendent en Centre-Ville. Cette action rencontre d'ailleurs un beau succès puisque 1.250 tickets ont déjà été vendus dans les commerces du Centre-Ville et on en redemande. Cela c'est par rapport à la question des tarifs, il est donc peu vraisemblable que la Ville de Mons, qui est déjà dans une offre de stationnement à un tarif très raisonnable par rapport à ce qui se pratique dans d'autres villes, s'engage dans une voie de diminution de ses tarifs dans les années qui viennent. Et donc, nous sommes plutôt dans un rapport raisonnable avec Forum Invest où la demande de Forum Invest pour l'avoir entendu formulée oralement est de dire à la Ville, écoutez, vous avez besoin d'une offre de stationnement élargie puisque vous supprimez des emplacements en surface, veillez à ne pas chambouler complètement le marché du stationnement, on ne vous demande pas de faire en sorte que les tarifs soient augmentés comme d'autres confrères pourraient le faire, on ne vous demande pas de nous assurer ou de nous garantir une rentabilité en or, tout ce qu'on vous demande c'est de garder une certaine stabilité dans le temps. Je pense que cette proposition peut être considérée comme raisonnable vu nos tarifs actuels. Alors, par rapport à la localisation pour terminer et en venir aux questions de M. TONDREAU, la localisation est problématique par rapport aux propositions que nous avons pu entendre ce soir, dans la mesure où il faut partir du besoin des consommateurs et de l'attitude générale des consommateurs. Vous l'avez dit vous-même, la concurrence s'oriente par rapport aux centres commerciaux de périphérie où le stationnement est généralement facile d'accès et gratuit. Le consommateur, ce qu'il a envie de trouver en général, c'est un stationnement facile, à proximité des commerces. Il n'aime pas nécessairement se déplacer sur de longues distances, particulièrement lorsque la météo n'est pas très agréable et donc, envisager des localisations de parkings aux portes de la Ville, ça peut nous sembler à nous qui sommes dans les autorités responsables, Collège et Conseil, souhaitable en termes de bon aménagement des lieux dans le cadre d'un aménagement urbain mais par rapport aux habitudes des consommateurs, ce n'est pas nécessairement quelque chose qui peut être pertinent. Et donc, le souci de Forum Invest, c'est de pouvoir à la fois

apporter une plus value au commerce du Centre-Ville et d'avoir un parking qui puisse servir aux commerçants du Centre-Ville par rapport au nouveau flux attendu par Ikéa tout proche du piétonnier. Le souci du consommateur, nous semble-t-il, c'est aussi de pouvoir trouver des stationnements à proximité immédiat des services et des commerces. Et donc, bien sûr, ça n'empêche pas des développements en périphérie, M. HAMBYE a souligné le projet de la SNCB à la gare même si on peut le considérer comme insuffisant, ce sont quand même 860 emplacements en sous-sol auxquels viendront s'ajouter d'autres emplacements notamment liés au Centre de Congrès. On peut envisager d'autres choses mais petit à petit, vous constaterez qu'au cours des derniers mois, des annonces ont été faites, significatives en matière de stationnement, je les ai évoquées en début d'intervention. Elles permettent de voir relativement clair par rapport aux lignes directrices générales qui sont celles du Collège en matière de politique de mobilité. Voilà.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Tout cela relève quand même d'une réflexion stratégique globale au niveau de la circulation, au niveau de la mobilité, les études sont en cours mais enfin, il est évident que ce dossier là a pour but aussi surtout de faire venir des acheteurs supplémentaires au Centre-Ville, je crois qu'il ne faut pas se cacher cette volonté. D'autre part, vous l'avez dit, on va pouvoir constater une augmentation importante du flux de consommateurs vers les Grands Prés, le but évidemment est de capter ce flux pour qu'il vienne aussi en Centre-Ville. Le parking, pour ceux qui veulent s'y rendre en voiture, sera une possibilité mais il est bien évident que les navettes gratuites, le passage piéton au niveau de la passerelle sont d'autres éléments tout à fait importants pour pouvoir capter au niveau du Centre-Ville ce public supplémentaire puisque je vous rappelle le zone de chalandise est multipliée par trois. Et ensuite, les espaces de parking supplémentaires au niveau de la gare ne manquent pas puisque tout l'espace de la gare provisoire est un espace qui est encore réservé et qui n'est pas encore dédié. Là aussi on peut très bien concevoir d'avoir un mix entre des parkings et des constructions qui seraient alors au niveau de la chaussée. Bien, la parole est à vous.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, j'ai entendu les explications données par M. l'Echevin MARTIN mais je voudrais revenir sur la localisation. Ce que j'ai dit, c'est qu'il ne faut pas tenir compte uniquement de la situation du piétonnier, sinon si on part de ce principe là, on pourrait très bien mettre un parking couvert sur la Place Nervienne. Je crois qu'il faut tenir compte aussi de l'image de la Ville et des visiteurs qui viennent en Ville. Nous avons une Ville qui de plus en plus sera sujette au tourisme, je crois qu'il faut donc en tenir compte et c'est pour ça que je demandais qu'il y ait un équilibre qui doit soit pris en compte non

seulement pour les clients du piétonnier mais aussi il n'y a pas que le piétonnier, pour la rue de Nimy, la rue d'Havré et d'autres rues commerçantes aussi. D'autre part, les visiteurs entrent à Mons par l'autoroute en grande majorité et dans le même temps, les gens qui travaillent dans l'intra muros aussi. Il y a quand même des gens qui travaillent dans l'intra muros et qui n'ont pas toujours la possibilité d'avoir du stationnement. Donc, je demande qu'un équilibre existe, et pour cela je demande que les propositions de localisation reviennent devant le Conseil communal en temps utile. Par ailleurs, c'est vrai, comme vous l'avez dit, au sujet de la question du plan de mobilité, il faudra voir exactement les circulations qui doivent être étudiées, en fonction des nouvelles situations des parkings, là aussi, ce serait bien de revenir devant le Conseil communal. Je reviens aussi sur la proposition d'une demi-heure gratuite. Moi, ce que je crois c'est que peut-être il faut trouver un symbole d'accueil, une gratuité qui pourrait peut-être être discutée ou négociée avec Forum Invest. Il y a une idée à trouver, quelque chose, une originalité qui permettrait de pouvoir se distinguer simplement plutôt, que de dire non, on ne touche à rien parce que ce n'est pas possible. Je crois que de temps en temps il faut pouvoir examiner des formules de souplesse et envisager des négociations le cas échéant, voilà merci beaucoup.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. TONDREAU. D'autres réactions ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, deux petites remarques en réplique. D'abord, je n'ai pas pensé de le dire dans ma première intervention, Forum Invest s'était engagé à ériger un mât sur les Grands Prés. C'est parce que l'urbanisme ne veut pas de ce mât qui aurait été trop haut, que l'argent disponible pour le mât est réinvesti dans un parking. Cela m'a paru un peu bizarre parce que je crois que l'argent qui aurait été investi dans le mât dont je ne vois pas très bien l'utilité, peut-être une publicité pour le Centre-Ville, je n'en sais rien. En tout cas, ça m'étonnerait que cet argent que Forum Invest allait investir dans le mât ait une rentabilité pour Forum Invest. C'était dans l'enveloppe de compensation qu'il devait investir à-travers Mons Appui. Il y avait, si mes souvenirs sont bons, 600.000 euros. Bien sûr, pour le parking, ça coûtera plus de 600.000 euros. Il y aura un investissement supplémentaire mais enfin, il y a une partie en tout cas de l'argent investi qui ne devrait normalement pas rapporter à Invest. La deuxième chose, on nous parle toujours du plan de gestion, on ne peut donc pas faire de remise sur le parking. Par ailleurs, on nous a dit et M. l'Echevin des Finances l'a encore affirmé dernièrement, qu'en 2015, nous serions en équilibre. Alors, pendant combien de temps serons-nous tenus de refuser des parkings gratuits alors que l'équilibre est presque proche, en tout cas si j'en crois certaines paroles du Collège. Il faudrait savoir si au-delà du

plan de gestion, on a quand même une vision un peu plus longue que 2014 puisque 2015 est déjà en équilibre. Voilà les deux questions que je voulais remettre dans la réplique.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci. M. TONDREAU l'a souligné, en fait il s'agit vraiment et c'est comme ça que cela a été introduit au départ, d'une compensation, donc cela sous-entendait clairement que dès le départ il y a un manque à gagner avec la création des Grands Prés pour le Centre-Ville. Je n'ai pas l'impression que le parking payant à tarif fixé par quelqu'un d'autre que le pouvoir communal est vraiment une réelle compensation, là j'ai un doute. Par ailleurs, par le fait de déléguer notre compétence à gérer les tarifs, franchement, je ne pense pas que ce soit une bonne idée, cela engage mon groupe mais je ne pense pas que ce soit la bonne décision à prendre. Par contre, j'avais posé une question au niveau de la durée, jusqu'à quand sommes-nous engagés, jusqu'à quand devons-nous fixer les tarifs par rapport aux engagements qui seraient pris ? Et par ailleurs, je vous demandais au sujet du plan stratégique, j'ai entendu par rapport à la mobilité que vous aviez réfléchi, créé des nouveaux parkings, notamment à Messines, mais aussi que celui-ci portait sur comment attirer les gens en Centre-Ville. Ce n'est pas parce qu'on va créer du parking payant supplémentaire, qu'ils vont d'office venir. Donc, s'il y a un plan stratégique d'accompagnement des gens qui vont affluer vers Ikéa et le Centre commercial des Grands Prés pour les amener ensuite jusque chez nous. N'oublions pas que Ikéa c'est de l'ameublement mais c'est aussi de la restauration à prix plancher donc il y a aussi tout ce secteur là qui va probablement en pâtir.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Comme vous le voyez, les parkings ça déchaînent le débat et donc je voulais apporter ma petite pierre à l'édifice aussi. En fait, moi je pense que la demi-heure gratuite n'est pas une mauvaise idée et elle devrait être compensée par une augmentation du tarif Centre-Ville parce que plus on s'approche du Centre, plus les tarifs doivent être chers. C'est comme ça dans toutes les villes et si finalement nos parkings publics sont totalement remplis tous les jours c'est peut-être, je ne dis pas certainement, mais peut-être parce qu'ils ne sont pas assez chers. Parce que, en fait, lorsqu'on augmente les tarifs, on dissuade les gens de se parquer proche du Centre. Alors, ils sont gratuits aux Grands Prés, vous l'avez dit M. le Bourgmestre, il y a une navette qui vient au Centre-Ville, c'est très bien donc. Donc, c'est dire que plus on va loin du Centre-Ville, moins ça coûte, c'est gratuit. Mais ce parking éventuellement que la SNCB réalisera près de la gare de Mons, je pense qu'il pourrait servir le samedi pour le Centre-Ville très certainement et je voulais vous faire part d'une réflexion, je pense l'avoir déjà faite à certains, quand vous allez à Bruges et que vous ne connaissez pas la Ville, vous vous dirigez vers le Centre-Ville et cette indication ne vous

envoie pas au Centre-Ville mais vous envoie notamment à Bruges à la gare mais ça pourrait être ailleurs. On parlait des parkings extérieurs extra muros, on vous envoie dans un lieu qui n'est pas le Centre-Ville et là vous vous parquez, il y a des grands parkings immenses et puis vous prenez un petit ticket, pas très cher mais un peu plus cher quand même qu'aux Grands Prés, ce n'est pas gratuit et avec ce ticket là vous avez le bus gratuit qui vous emmène au Centre-Ville. Voilà, je pense qu'effectivement, l'offre doit être variée mais plus on s'approche du Centre, je pense que ça doit être plus cher. Voilà ma réflexion, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Voilà, M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci pour toutes ces interventions. Bien, je vais essayer de ne rien oublier. Tout d'abord, l'équilibre des sites qui a été évoqué par M. TONDREAU. Je voudrais juste par rapport à cela indiquer un point complémentaire. C'est vrai qu'il faut avoir une vision équilibrée de ce qu'on connaît déjà maintenant mais aussi de ce qu'on pourrait peut-être potentiellement développer demain et sans lever le voile sur une quelconque intention que ce soit, le quartier qui est celui de la rue de Nimy et des alentours, la Place du Gouvernement, etc. est un quartier, vous l'avez vu cette semaine qui a fait l'objet d'un accord du Gouvernement wallon sur une opération de rénovation urbaine, qui prévoit lui-même le développement d'une poche de parking complémentaire est adjacente à une zone qui pourrait elle-même faire relativement aisément l'objet d'une opération de revitalisation urbaine. Celle-ci pourrait s'accompagner de création de parkings complémentaires et donc nous avons cette réflexion là aussi. Vous nous permettrez de penser qu'il serait bien de s'attaquer aux conditions les plus complexes, je dirai, au stade actuel avec ce partenaire privé, l'implantation d'un parking à proximité des zones commerçantes, là où le besoin se fait sentir de manière la plus aigüe, sans pour autant exclure bien entendu qu'à moyen terme on puisse développer une poche de parkings complémentaires de l'autre côté de la Grand'Place, notamment dans le cadre d'une opération potentielle de revitalisation urbaine à laquelle nous devons songer, à laquelle très sincèrement nous songeons déjà dans les grandes lignes avec les différents services de l'Administration. Donc, il faut avoir cette vision de l'équilibre de l'offre de manière globale, avec tous les outils qui nous sont offerts en ce compris par la Région wallonne et en sachant que cela nous est tout à fait accessible dans un moyen terme. Cela, c'est par rapport à la question sur l'équilibre des sites. A savoir comment attirer les gens en Centre-Ville, est-ce qu'il y a un plan stratégique, c'est la question de Mme MOUCHERON. Effectivement, ça c'est la vraie question et je rebondis sur ce que M. LECOCQ dit par rapport à Bruges, Bruges peut se permettre de développer ce genre de dispositif parce que le cœur historique de Bruges est extrêmement attractif et que les gens sont prêts à faire quelques

kilomètres, à prendre un bus etc. pour se rendre dans le Centre-Ville, c'est plus de 2 millions de touristes chaque année, ils ont même une saturation sur le plan touristique à tel point qu'ils essayent de renvoyer les flux de touristes vers d'autres villes. Donc, il y a quand même sur le plan de l'attractivité, deux situations qui sont différentes. Il y a une ville qui est en construction entre guillemets sur le plan de l'urbanisation qui est la nôtre et une ville qui a déjà une assise internationale comme Bruges donc le pouvoir d'attraction n'est pas tout à fait le même. Pour le moment, notre volonté c'est de pouvoir faire en sorte de créer les conditions d'un retour en ville, reprendre un ancien slogan de M. HAMAIDE, revenir à Mons, c'était vraiment la philosophie de toutes les actions que nous avons menées, tant en matière de logements qu'en matière de commerces. En matière de commerces, nous essayons de discuter avec tous les grands groupes immobiliers commerciaux belges depuis un peu plus d'un an pour essayer de ramener une offre commerciale complémentaire en Centre-Ville. C'est assez difficile mais nous avons plusieurs groupes qui ont quelque part répondu favorablement et qui font étudier la possibilité de développer l'offre commerciale du Centre-Ville parce que c'est une des faiblesses, il manque d'enseignes internationales, de locomotives qui elles-mêmes permettraient de générer des implantations de petits commerces indépendants de qualité dans les rues adjacentes. C'est le premier aspect. Deuxième aspect sur le plan du logement. On multiplie les opérations de rénovation urbaine pour ramener des projets de qualité, regardez « I love Mons », c'est un succès sur le plan de la commercialisation, il y a en d'autres dans le cœur de ville, à l'inverse il y a encore des quartiers auxquels nous devons nous attaquer, vous le savez, le quartier de la gare etc. et c'est ce que nous faisons globalement au niveau du Collège avec le soutien du Conseil communal dans nos différentes actions notamment avec les fonds européens. Il y a comme ça une politique globale en plus des travaux qui sont effectués par le département des travaux dans les axes commerçants, l'implantation d'hôtels, etc. je ne vais pas rentrer dans tout le détail mais donc, vous voyez bien qu'il y a une stratégie globale visant à accroître l'attractivité du Centre-Ville et en dehors du gros pôle d'attraction que représente Ikéa pour les avantages que l'on connaît, l'augmentation de la zone de chalandise, la création d'emplois, etc., il y a une volonté du Collège de limiter très strictement le développement commercial de périphérie. Et donc, vous savez des demandes en matière d'implantations commerciales en périphérie, on en reçoit très régulièrement. Pas plus tard que la semaine dernière, on avait encore des demandes. Systématiquement la position de la Ville est de pouvoir relayer une volonté de favoriser spécifiquement le cœur historique de la Ville par rapport à toutes ces demandes. Cela évidemment ne passe pas au Conseil communal parce que la procédure n'aboutit pas jusque là mais c'est la ligne directrice qui est fixée par le

Collège par rapport à l'attractivité du Centre par rapport au développement commercial de la Ville de Mons. Alors, par rapport à la question du plan de gestion, M. VISEUR, oui, c'est une question qui doit s'analyser de manière dynamique au fil des années, en fonction de la manière dont la Ville rencontre ses obligations, il y a une prochaine majorité qui s'installera et qui aura certainement l'occasion après les élections de considérer la politique qu'elle mettra en œuvre aussi en matière de mobilité mais donc, vous comprendrez qu'on ne puisse pas en préjuger au stade actuel des choses. Par rapport à la durée de l'engagement, bien entendu, la volonté et la sensibilité de l'investisseur c'est d'être rassuré sur le moyen et le long termes, s'il devait y avoir des difficultés par rapport à un engagement sur la stabilité des prix, on pourrait discuter avec lui mais la volonté qui est la sienne, c'est quand même qu'on s'engage durablement pour ne pas bousculer radicalement la politique tarifaire de la Ville. Voilà, c'est un choix qu'il faut faire avec ses avantages et ses inconvénients, très sincèrement pour avoir ressenti dans la Ville la réaction de nombreux acteurs du Centre-Ville et notamment des commerçants et de leurs associations, on a plutôt le sentiment que cette nouvelle va être prise positivement pour le développement du cœur de Ville et notamment de son commerce.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN. Pour arriver à une conclusion, je crois que par rapport au plan de gestion l'élément le plus intéressant pour l'avenir de la Ville, c'est de se dire que la Ville est attractive, si Forum Invest veut bien investir encore 5 à 6 millions au niveau d'un parking et compagnie, ce n'est pas pour rien. Cela veut dire aussi créer de la richesse, créer le fait de donner les conditions pour qu'on augmente les capacités de production au niveau de la Ville et au Centre-Ville de Mons. Le Centre-Ville de Mons, reconnaissez-le, il est de plus en plus attractif. Donc, je crois que c'est l'élément le plus intéressant, le plus moteur. L'étude de mobilité, elle tiendra compte de tout ça. On reviendra avec l'étude de mobilité et la localisation du parking, on en discutera mais n'oubliez pas qu'il y a quand même un investisseur qui met de l'argent et on peut considérer aussi que son avis quant à l'implantation du parking sera évidemment quelque chose d'essentiel. Donc, tout ça constitue un superbe débat pour les mois à venir mais je crois qu'il faut se réjouir d'avoir une société qui est capable de nous aider dans un investissement. Six millions pour un parking en Centre-Ville, ça fait longtemps qu'on espérait trouver cette solution parce que ce n'était pas uniquement avec la Régie Foncière qu'on aurait pu avoir un tel projet. Donc, au-delà de toutes ces remarques pertinentes et de tous ces aspects au niveau mobilité, au niveau communication, je crois que c'est un dossier sur lequel nous devons avancer de manière tout à fait positive.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Aujourd'hui, ce ne sera pas possible pour nous sans l'étude de mobilité, sans plan précis de récupération des flux d'Ikéo et en se dépossédant d'une compétence communale telle que la fixation des prix de parking, ce sera non.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ecolo s'abstient parce qu'on comprend que les commerçants dans l'immédiat demandent du parking mais à long terme, c'est une mauvaise politique.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BARVAIS

4 NON : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 111^{ème} annexe

37^e Objet : REGIE COMMUNALE AUTONOME - Validation de l'octroi d'un subside complémentaire pour 2012 - 5.049,46€ (TVA MONS-EXPO) – crédit prévu en modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012, à l'article 12404/332-02- exercice de la Tutelle générale - Approbation. Cellule foncière RCA2/FG

ADOPTE à l'unanimité - 112^{ème} annexe

38^e Objet : Ecole Robert André à Flénu – Réfection des bétons. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2011.722.151.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 113^{ème} annexe

39^e Objet : Bâtiments scolaires – Remplacement de systèmes alerte/alarme. Approbation du décompte. MP E/2010.722.126.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 114^{ème} annexe

40^e Objet : Désaffectation partielle de la voirie communale dénommée « Rue Valenciennaise » à Mons. Bur. d'Etudes Voirie A/8571 - C/3/195

ADOPTE à l'unanimité - 115^{ème} annexe

41^e Objet : Curage extraordinaire des égouts – Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative tels que repris dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012.877.216.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 116^{ème} annexe

42° Objet : Acquisition d'une machine de gommage à sec et d'un compresseur (2 lots) pour la Cellule TAG. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012/840.187.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 117^{ème} annexe

43° Objet : Acquisition de matériel et outillage (4 lots) pour le Service des Bâtiments. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.137.016.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 118^{ème} annexe

44° Objet : Ecole du Rossignol à Mons – Remplacement des chaudières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.104.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 119^{ème} annexe

45° Objet : Mission d'auteur de projet pour la mise en conformité et sécurisation des parkings de la Grand-Place et de la Halle. Révision de la délibération du 23.04.2012. Intégration du montant estimatif des honoraires. MP E/2011/RF/ NVF/Sécurité Parkings/ER

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin, pouvez-vous rappeler pourquoi seul le parking de la Grand'Place est subsidié au moment où vous projetez d'y faire des travaux indispensables pour la sécurisation des lieux. Le parking de la Halle n'en bénéficie pas, n'est-ce pas, d'après ce que vous nous avez dit en Commission.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est le seul parking qui est repris dans le périmètre de revitalisation urbaine, donc il bénéficie de subventions de la Région wallonne.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est vraiment dommage. Non, ce n'est pas nous qui décidons de la zone mais le parking de la Halle est vraiment tout près, ça fait partie du Centre-Ville quand même.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce qui compte, c'est que dans le projet, on s'occupe des deux parkings, on sécurise et on améliore les deux parkings. On essaye toujours d'avoir le maximum de subsides, bon, on peut le regretter mais je crois qu'on a déjà fait pas mal de projets qui ont été subsidiés jusqu'à présent.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Si je dis ça c'était justement pour vous faire gagner des sommes importantes.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, mais je suppose que tout le monde est d'accord pour ce point ?

ADOPTE à l'unanimité - 120^{ème} annexe

46° Objet : Cimetière de Jemappes, sécurisation – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.231.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 121^{ème} annexe

47^e Objet : Curage extraordinaire des fossés 2012. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.877.215.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 122^{ème} annexe

48^e Objet : Ecole des Arquebusiers – Aménagement toitures du bâtiment principal. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.SUB.722.251.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 123^{ème} annexe

49^e Objet : Ecole communale rue Mouzin à Nimy – Renouvellement des couvertures et zingueries. Approbation de la modification des clauses techniques et de l'estimation du projet. MP E/2012.722.082.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 124^{ème} annexe

50^e Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de protections solaires (fourniture et pose). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.083.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 125^{ème} annexe

51^e Objet : Aménagement de l'ancienne caserne militaire située à Ghlin – Aménagement de zones de stockage. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012.137.011.01/MF

ADOPTE à l'unanimité - 126^{ème} annexe

52^e Objet : Remise en état de l'égouttage évoluant dans le site privatif du CHU Ambroise Paré situé à Mons – Marché conjoint « Ville de Mons – CHU A. Paré ». Approbation de la convention (tenant lieu de cahier spécial des charges) et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012.877.217.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 127^{ème} annexe

53^e Objet : Elagage et abattage d'arbres dans les parcs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.766.146.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 128^{ème} annexe

54^e Objet : Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE » rue de la Clef à Mons – Aménagement de voiries, de piétonniers et éclairage public s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine – Approbation des corrections apportées aux clauses techniques (addenda 3). MP E/2008.REVIT.RF.703.00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est donc dans le cadre de la rénovation de la rue de la Clef. Nous avons connu les heurts et malheurs pendant la rénovation de la rue de Nimy,

pour savoir combien de jours ouvrables les travaux vont-ils durer et si on a prévu de travailler jour et nuit, c'est-à-dire par 3 équipes de 8 heures pour tripler la vitesse de travail car, comme vous le savez, la moitié des commerçants de la rue de Nimy sont morts, ils ne réapparaîtront jamais, pour cause de travaux. Bien que la rue de Nimy, c'est une belle rénovation mais il faut se rendre compte que pour les commerçants, beaucoup n'en sortent pas vivants. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, ici le nombre de jours ouvrables n'est pas encore connu parce que c'est un des critères d'attribution du marché, donc il y a une cotation pour ça. Lorsque nous ouvrirons les offres, nous en tiendrons compte. Maintenant, il ne faut pas toujours être négatif, la rue de Nimy, nous nous étions engagés sur un certain nombre de jours ouvrables et malgré les difficultés rencontrées, nous avons respecté scrupuleusement le timing annoncé à la base, dès le début des travaux.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est-à-dire que parmi les commerçants de la rue de Nimy, tous m'ont dit qu'il y a des jours ou des semaines, personne ne travaillait. Alors, c'est la réflexion, ce n'est pas encore une critique, c'est que le nombre de jours ouvrables était trop lâche, trop long et donc, j'attire l'attention du Collège pour éviter cet espèce de vacances de travaux pendant un long laps de temps et qui, à mon avis, est inutile pour tout le monde, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Mais c'est toujours un équilibre entre le coût, l'approvisionnement des chantiers, l'installation des chantiers, on essaye de trouver l'optimum. Parce que travailler jour et nuit généralement en Centre-Ville, je ne crois pas que ce serait accepté par les riverains parce qu'il y en a encore quelques-uns à la rue de la Clef et dans le coin. On essaye de trouver l'idéal mais on ne travaillera pas jour et nuit pendant 2 mois pour faire les travaux.

ADOPTE à l'unanimité - 129^{ème} annexe

55^e Objet : Académie de Mons – Réfection des chéneaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.734.126.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 130^{ème} annexe

56^e Objet : Bâtiments scolaires, raccordements (Ecole communale des Amandiers). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.096.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 131^{ème} annexe

57^e Objet : Esplanade du Dragon – Remplacement du revêtement de sol. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2012/RF/Espl. du Dragon-sol/VT

ADOPTE à l'unanimité - 132^{ème} annexe

58^e Objet : Installations sportives – acquisition de matériel et équipements. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.764.141.00/CD
ADOPTÉ à l'unanimité - 133^{ème} annexe

59^e Objet : Cimetière de Nimy – Amélioration des allées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.229.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité - 134^{ème} annexe

60^e Objet : Hôtel de Ville, salle Saint Georges – Restauration de la façade. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.104.027.00/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : ON restaure la façade et nous en sommes très contents puisqu'elle est en très mauvais état. Simplement, j'étais intervenu déjà depuis 2-3 ans pour signaler qu'à la même Salle St-Georges, dans la cour de l'Hôtel de Ville, les gouttières sont en très mauvais état, il suffit de regarder, de voir, il n'y a toujours rien qui y a été fait, donc essayons d'agir de ce côté-là aussi, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est promis, M. le Bourgmestre, comme je pense encore fait quelques mandats, je serai très vigilant !

ADOPTÉ à l'unanimité - 135^{ème} annexe

61^e Objet : École communale « Les Amandiers » - Remplacement du chauffage dans les classes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.108.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 136^{ème} annexe

62^E Objet : Réalisation d'un mur de soutènement à la rue du Moulin de Spiennes à Spiennes. Modification du mode de passation du marché. MP E/2012.421.056.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité - 137^{ème} annexe

63^e Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire. Travaux de transformation, d'extension et de restauration de la Machine à Eau en vue d'y installer le centre. Approbation des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e
E/2012.SUB.762.120/VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons toujours approuvé, je ne vais pas dire autre chose que ce que nous avons déjà dit, simplement une petite réflexion un peu une digression sur l'alchimie décisionnelle montoise. En 1994, la majorité PS-CdH avait le projet d'un musée de la guerre qui est à l'Abattoir, c'était assez surréaliste, mais nous sommes en Belgique, les Contributions sont au Chemin de l'Inquiétude et le musée de la guerre à l'Abattoir. Entre la Haine et la Trouille, tout le monde s'entend bien à Mons. Alors, en 2000,

le musée est tombé aux oubliettes jusqu'au président du comité de sélection de la capitale culturelle qui a eu la chance de rappeler aux autorités que nous étions « The first and the last battle of the British Empire during the First World War » bon. Et donc, ils ont compris et le musée de l'histoire de la guerre est revenu à la surface. Nous sommes très ravis, nous avons toujours dit oui. Et puis après il y a les permis, les plans, les devis, les cahiers des charges et ça arrive à la CCAT. A la CCAT, vous vous en doutez bien, il y a des avis pour et des avis contre, des avis très tranchés. Bon et donc, ce qui est une commission consultative est une commission qui est la dernière roue du chariot. Et puis après, on digère toutes ces informations et le lendemain, on se réveille et on se dit ah, ce n'est peut-être pas le meilleur endroit qu'on a choisi. Après, on dit M. HAMBYE, il dit blanc un jour et le lendemain, il dit noir. Oui, mais si on nous avait informé il y a 5 ans du projet de gare, on n'aurait dit tout de suite, attention, ce n'est pas là qu'il faut la mettre mais juste à côté du Centre de Congrès, c'était une meilleure situation mais bon, c'est trop tard. Alors on dit oui, mais après les informations de la CCAT, on s'est dit qu'il y avait un meilleur endroit que de le mettre juste contre la Machine à Eau parce que vous vous souvenez que l'ancien musée des Beaux-Arts, disposait d'une ouverture vers un parc et donc l'architecte de la Ville, M. Vandestraete avait fait une connexion directe avec le parc derrière et M. Menu du BAM, je ne sais plus si c'est le bon architecte, mais il paraît qu'on s'est fait rouler complètement, donc on ne va pas donner la voix à M. Prévost, il y avait effectivement, pour moi, une possibilité de mettre ce musée derrière le BAM. Et là on avait 6 à 8 ares, la possibilité de mettre à côté du BAM le musée de l'Histoire Militaire, à côté du centre. Voilà l'idée qui m'est venue, on a là 800 m² sous 4 niveaux que l'on pouvait construire, voilà mon avis, avec une meilleure situation géographique. Bon, c'est trop tard. Simplement, pour vous dire qu'après avoir reçu toutes les informations, je trouvais la localisation meilleure. Voilà mon idée. Après l'avis de la CCAT, tout est fait, tout est en ordre, bon, je ne vais pas dire non, on a dit oui mais simplement pour vous dire que c'est l'alchimie décisionnelle montoise en CCAT quand tout est décidé, on nous demande notre avis et après on réfléchit. Il y avait d'autres espaces possibles. Tout ça pour vous dire qu'on approuve mais moi la situation derrière le BAM était meilleure. Comme ça on avait le musée de l'Histoire Militaire à coté de l'Historium, à côté du Centre d'Interprétation de St-Georges, on aurait peut-être mieux regroupé un grand pôle muséal montois. Mais enfin, voilà une occasion perdue mais on approuve quand même.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai écouté la réflexion de M. HAMBYE et j'ai lu aussi le dossier et aujourd'hui, nous n'avons simplement qu'à voter sur la procédure et nous n'avons pas à voter sur le projet, nous sommes bien d'accord. Sur le projet architectural.

Donc, là-dessus, c'est clair. Sur la procédure, je crois que tout le monde sera d'accord vu l'urgence de faire en sorte que ce projet sorte pour si je me souviens bien, juin 2014 pour pouvoir célébrer ça au mois d'août 2014 pour le Centenaire de la Bataille de Mons, c'est ça la volonté qui existe à-travers le dossier mais ce qui m'a fort frappé, c'est le rejet de la part de la CCAT à l'unanimité moins deux abstentions sur le projet. Cette décision sur le projet architectural ne passe pas au Conseil communal. Là, c'est un regret parce que de plus en plus, je ne sais pas si certains ont vu le projet architectural, nous nous retrouvons avec un mur aveugle de 5m de haut de chaque côté de la Machine à Eau, jusqu'à la Banque Nationale et jusque de l'autre côté du Boulevard Dolez jusqu'à l'habitation la plus proche. Certains m'ont dit avec un peu d'humour mais c'est un musée d'Histoire Militaire, ce n'est pas grave, ça ressemble un peu à un bunker, une forteresse, c'est assez logique, c'était de l'humour mais je suis en train de me demander s'il n'y a pas une volonté actuelle d'ailleurs, ce n'est pas rien que ce projet là, une volonté actuelle de certains architectes de vouloir insuffler à Mons une architecture contemporaine. On la retrouve aussi en face du Lido à-travers le bâtiment Art Sonic, on le retrouve aussi un peu dans le bâtiment de la rue de Nimy, on a démoli l'aile qui était une aile 18^{ème}, on remet à sa place une aile tout à fait contemporaine et tout cela, ça ne passe pas au Conseil communal. Et tout cela est décidé dans d'autres lieux, dans d'autres sphères. Et là parfois je me pose des questions. Ici, nous n'avons pas voté sur le projet architectural, moi je suis pour l'urgence, donc faire en sorte que ce soient des adjudications restreintes pour pouvoir accélérer la procédure pour que ce bâtiment soit terminé dans les deux ans pour être inauguré dans le cadre de l'année 2014 mais je m'interroge s'il ne faudrait pas avoir plus de vérifications, je ne sais pas si c'est au niveau du Collège ou au niveau du Conseil, quant au projet architectural qui nous est proposé par les architectes. Parce que souvent on nous dit oui mais c'est un jury, moi je me pose des questions. Voilà c'est la réflexion que je voulais faire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien merci. M. VISEUR, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je ne suis pas vraiment d'accord avec ce que je viens d'entendre parce que si on distingue la procédure, voter oui pour la procédure sur un projet qu'on n'aime tout de même pas parce qu'il a beaucoup de défauts, non, ça n'a pas de sens, un projet, c'est global, la procédure y compris. Nous avons beaucoup de réticences sur ce projet là, son coût qui est pharamineux et je crois, pas énormément subsidié. L'esthétique, l'avis de la CCAT, cela fait quand même beaucoup de choses pour dire qu'on devrait approuver tel quel et donc, quant à nous, pour toutes ces raisons cumulées, nous allons nous abstenir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien. Vous ne pouvez quand même pas dire que ce projet, vous n'êtes pas au courant de sa localisation, ça fait longtemps qu'on en parle, ainsi que du projet et de l'avant-projet, il a quand même fait partie des 6 chantiers muséaux qui ont été exposés à la Salle St-Georges, donc je crois que c'est suffisamment clair au niveau du geste architectural de M. Hebbelinck donc moi je n'ai pas entendu ici de réactions particulières alors que vous aviez la possibilité de poser des questions, vous aviez la possibilité d'interpeller, je n'ai rien entendu à ce sujet là et je n'ai vraiment pas l'impression que c'était un projet qui était géré dans une antichambre quelque part parce que les informations elles étaient disponibles. La CCAT, elle remet ses avis, oui, on est parfois surpris de l'avis de certaines commissions, ça fait partie du jeu et le permis, il sera attribué par la Région wallonne. Je crois que nous sommes dans la procédure normale et que nous pouvons toujours estimer que nous aurions peut-être dû le faire à tel endroit ou avec un peu plus de ciel bleu ou je ne sais pas quoi mais en attendant, la procédure est respectée, l'information vous l'avez eue et jusqu'au moment où la CCAT est intervenue, je n'ai pas entendu ici dans cette Assemblée de remarques quant au projet de M. Hebbelinck. Donc, je crois qu'on continue sur cette voie là et on attendra l'avis de la Région wallonne. Donc, sur la procédure, sur le point qui nous occupe.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas l'unanimité.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 138^{ème} annexe

64^e Objet : Aménagement intérieur immeuble sis 18 rue d'Enghien. Approbation du projet.
SOUS RESERVE MP E/2012.TRI. 104.100.00/BA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est aussi une abstention parce que c'est un projet qui prend des coûts pharamineux aussi d'une part et d'autre part, pour une question de forme, c'est sur approbation du projet revu mais le projet revu n'était pas dans le dossier au moment de la Commission, donc c'est difficile de se positionner là-dessus. Donc, abstention.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, le projet n'est pas revu dans sa forme, c'est exactement le même qui a été approuvé par le Conseil communal le 21 mai, seulement le projet datant

déjà de longtemps, la première estimation date de 2008, donc nous avons revu l'estimation budgétaire.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, effectivement on passe à un moment de 2008 à celui qui est proposé aujourd'hui qui est assez important. Nous sommes pour la rénovation de notre patrimoine et l'entretien de notre patrimoine. Par contre, j'ai noté dans le dossier qu'on avait un refus de la Région wallonne pour augmenter le subside et donc cela reste sur base du subside du départ pour le moment. Est-ce que vous avez une date où on pourrait éventuellement revoir la décision de la Région wallonne pour donner des subsides supplémentaires ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Le dossier doit être renvoyé à la Région wallonne...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous avons d'autres voies, d'autres possibilités de subventionnement qui sont aujourd'hui à l'étude. Nous avons pris des contacts aujourd'hui, je n'en dirai pas plus mais il y aura certainement des possibilités de faire subventionner certaines parties de ce dossier par un autre organisme.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Notamment au niveau des économies d'énergie puisque toutes les installations au niveau chauffage doivent être refaites.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 139^{ème} annexe

64° Objet bis : Par urgence. Adhésion charte Amnesty International par la Ville de Mons. Égalité des Chances et Citoyenneté AS 20120627/031

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous passons au dossier de M. GOETGEBUER, la charte Amnesty International.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pas de remarque, simplement évidemment que nous adhérons au principe de la charte proposée par Amnesty et que nous allons aller dans votre sens et vous encourager à mettre en pratique les dispositions pour que ce soit concrètement adapté à la réalité montoise et aussi souligner l'importance qui est accordée par Amnesty dans la charte qui est proposée à la proximité entre le politique et le citoyen, ce serait une bonne idée de s'en inspirer au quotidien. Voilà, merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais aussi attirer l'attention pour que ce ne soit pas un point qui passe comme ça parmi d'autres parce que ce n'est pas une charte parmi beaucoup d'autres comme nous en avons souvent voté ici et puis après on a même parfois oublié qu'on avait adhéré à des chartes, je me souviens de l'exemple de la charte d'Aalborg dont plus personne ou pas grand monde en tout cas se souvient encore. Bon, ce n'est pas seulement des textes que l'on vote. Dans ces textes, il y aura des droits qui seront difficiles à appliquer comme le droit au logement ou la coopération transnationale parce que, pour le moment, notre budget de la Ville de Mons pour la coopération internationale, il est tout simplement égal à zéro. Donc, le voter c'est bien mais le mettre en route, ce sera quand même autre chose et le plan d'actions sera l'étape évidemment la plus importante. Mais, sur la forme aussi, il y a quelque chose qui m'attire, c'est que cela rentrera en vigueur au-travers d'un processus de consultations-participations, c'est-à-dire que ce n'est pas le pouvoir communal qui va décider de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait pas. Il y aura une consultation-participation, mise en place d'un groupe d'experts, des observateurs locaux, des commissions indépendantes, etc. et plus original peut-être encore, c'est que pour l'évaluation périodique, il y aura aussi un processus de consultations publiques. L'idée est très certainement de faire prendre en charge le respect de ses droits, les avancées dans ses droits par la population elle-même le plus possible et ça me rassure parce que je suis un peu alarmé par le fait que c'est un point qu'on fait passer maintenant en urgence, un point 64 bis alors qu'il y a des mois que cela devait être à l'ordre du jour et qu'il a fallu faire plusieurs appels à ce que je sais. Donc, je ne sais pas si c'est un signe montrant que le Collège apporte ou n'apporte pas beaucoup d'importance mais pour nous, c'est quelque chose que nous voterons avec un enthousiasme certain. Nous tenons d'ailleurs à féliciter Amnesty International pour ce genre d'initiatives.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR, je vais céder la parole à M. le Président du CPAS.

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Pourquoi le dossier est-il passé en urgence ? Tout d'abord, pour trois raisons. Le Collège de la semaine dernière seulement, a avalisé la proposition de l'adhésion à la charte agenda, ensuite parce que les étapes qui devront être franchies sont longues et importantes. Enfin, ce n'est pas parce que nous arrivons en fin de mandature que nous devons nous endormir sur nos lauriers. Pour ce qui concerne la charte agenda, elle s'adresse à toutes les cités du monde et dont les habitants ne bénéficient pas de tous les mêmes droits que nos concitoyens. Il suffit de jeter un coup d'œil du côté du Soudan ou du Mali ou de la Syrie pour s'en apercevoir. Dans une première étape, il me paraît indispensable d'établir un état des lieux complet des droits fondamentaux

tels qu'ils existent et qui sont appliqués à nos concitoyens. Au regard de l'arsenal législatif belge, que ce soit la Constitution, les Lois ou les Décrets ou les Arrêtés d'application, ainsi qu'en fonction des dispositions locales. Pour cette première étape, je proposerai au Collège de créer un groupe de travail orchestré par le service Egalité des Chances et Citoyenneté du CPAS et l'Echevinat de la Participation Citoyenne. Sur base de l'état des lieux, une deuxième étape consistera à réaliser une consultation publique de la population avec l'Echevinat de la Participation pour définir la méthode, en vue de recueillir toutes les propositions qui permettront de rencontrer dans notre Ville tous les objectifs de la charte agenda. La troisième étape visera enfin à évaluer périodiquement la mise en œuvre des actions entreprises et les effets de la charte au niveau local.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Y a-t-il d'autres interventions ? Tout le monde est satisfait de l'adhésion de la Ville de Mons à cette charte, c'est passé en urgence mais ce qui compte c'est que ça passe. On voulait faire passer ça avant la fin de la mandature.

ADOpte à l'unanimité - 140^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous pouvons passer aux questions. Il y a une question de M. Jean-Marc LECOCQ, la fiscalité des chambres d'hôtes, vous avez la parole.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Bien sûr, je reviens sur la mise à disposition des chambres d'hôtes durant, on en a parlé lors du dernier Conseil communal, durant l'année 2015 notamment et les années suivantes, compte tenu de la faiblesse actuelle de l'offre hôtelière dans la région. Effectivement, lors du dernier conseil communal, un Conseiller a semé le doute dans les esprits et surtout dans le mien, sachant que le Ministre des Finances était jusqu'il y a peu un des nôtres, vous comprendrez que je ne pouvais pas laisser passer ces inepties. Je pense aussi qu'il faudrait arrêter de dire n'importe pendant les Conseils communaux parce que certains de nos concitoyens peuvent lire les PV et pourraient prendre pour argent comptant les propos qui sont tenus par les Conseillers à cette table. J'ai donc décidé de vous faire un petit topo, du point de vue fiscal sur le dossier et je vais vous faire un résumé de la note que je mets à disposition des Conseillers que le souhaite. Alors, en matière de fiscalité directe,

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je veux bien qu'on mette la note mais je vous rappelle que c'est une question, en principe, pour une question il y a certain nombre de lignes et il y a une question.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Une question qui arrive. Oui. Je suis désolé mais ça ne durera pas plus de 5 minutes. En matière de fiscalité directe, la mise à disposition des chambres sera considérée comme une simple location privée, c'est-à-dire la déclaration du

revenu cadastral et donc il faudra répartir simplement, c'est un peu technique, mais les revenus immobiliers et les revenus mobiliers. Je vous passe la technique fiscale mais retenons simplement qu'une personne qui met à disposition une chambre d'hôtes durant par exemple l'année 2015 et qui perçoit tout au long de l'année un montant d'environ 5.000 euros sera taxée suivant le cas, suivant le bail qu'elle fera avec les personnes qui logeront chez elle, entre 60 et 162 euros d'impôts par an. On est donc très loin des 50% dont on nous a parlé au dernier Conseil. Pas de quoi fouetter un chat...

En matière de TVA, si la mise à disposition d'une chambre se limite à la location, sans service complémentaire, vous ne devez pas vous inquiéter, il n'y a pas d'assujettissement à la TVA. La TVA est due s'il y a du service complémentaire. Je pense par exemple au petit déjeuner. Un petit déjeuner par exemple sera soumis à la TVA et le taux perçu pour le petit déjeuner est de l'ordre de 6%. Retenons également qu'une franchise en matière de TVA est possible si les personnes ne recueillent pas plus de 5.580 euros par an pour les petits déjeuners, ça nous fait plus de 698 petits déjs donc autant dire franchise TVA pour l'ensemble de nos concitoyens qui mettront des chambres d'hôtes à disposition. En matière de lois sociales, c'est tout à fait transparent puisque si vous n'êtes pas assujettis à la fiscalité, vous n'êtes pas non plus assujettis aux lois sociales. Je termine ma petite introduction en précisant que si le bailleur est un allocataire social, il devra toutefois demander une autorisation à sa caisse d'entraide. J'en viens, M. le Bourgmestre effectivement à ma question : pourriez-vous informer la population de la possibilité de louer une chambre d'hôtes ou partie d'immeuble, durant l'année 2015 et au-delà et préciser correctement les dispositions fiscales en la matière ? Je pense que cela pourra conforter l'offre hôtelière dans la région. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vais céder la parole à M. MARTIN qui va vous répondre. Je rappelle quand même que les questions ne peuvent comporter plus de 10 lignes. C'est quand même un rappel d'ordre général pour que nous ne déviions pas trop du principe même de la question avec une réponse et pas de débat suite à la question, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. le Conseiller, effectivement, vous avez rappelé un ensemble de règles, celles-ci se retrouvent d'ailleurs dans le vade-mecum du CGT qui est disponible sur internet et qui rappelle l'ensemble des critères qui permettent à tout un chacun de développer ce type de logements. Pour ce qui concerne la réponse à votre question, nous avons pris contact avec la Fondation Mons 2015 qui veillera à faire en sorte qu'une information au grand public puisse se dérouler avant la fin de l'année,

permettant aux citoyens qui en ont la possibilité de développer ce type de projet en toute connaissance de cause.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous passons à l'interpellation de M. LECOCQ concernant les inondations à St-Symphorien.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Et j'ai droit à combien de lignes ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Huit minutes et maximum 15 minutes par groupe.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je vous interpelle, M. le Bourgmestre et l'ensemble du Collège sur les inondations de St-Symphorien qui ont eu lieu il y a environ un mois jour pour jour, un orage important bien entendu dans la région, plus spécifiquement la rue Dehon qui a été particulièrement touchée, une coulée de boue. Certaines familles ont tout perdu, je le dis bien entendu sans rire, je profite bien entendu de mon intervention pour remercier les services techniques de la Ville ainsi que les pompiers pour la qualité de leur intervention mais ça n'a pas suffi à reconforter les personnes concernées. Il faut également saluer la solidarité des voisins, le courage des familles exposées. Les intempéries ont duré plusieurs jours, on a parlé de 20 cm de boue et 50 cm d'eau. Les riverains parlent d'un problème de niveau de sol, moi je me pose la question par rapport aux nouvelles habitations qu'une entreprise privée réalise actuellement près des terrains de foot. Et vous, M. le Bourgmestre, mes chers collègues du Collège, avez-vous une explication à ce phénomène, envisagez-vous d'y remédier dans la mesure du possible ? Je sais qu'à la rue de l'Espinette à Cuesmes également certaines familles ont été touchées, je n'ai pas eu l'occasion de m'y rendre, avez-vous identifié les problèmes à Cuesmes également, y a-t-il des solutions ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. LECOCQ, je cède la parole à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci M. le Conseiller. Je tiens d'ailleurs également à remercier les services communaux qui sont intervenus rapidement et avec dévouement afin d'aider nos concitoyens sinistrés. Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre entité dans la nuit du 12 au 13 juin ont entraîné des inondations à Saint-Symphorien, dans les rues Dehon, Hennebert et Duquesne. A Cuesmes, dans les rues de l'Espinette, Fausse Voie et Chauffours et aussi à Cuesmes à la rue de Frameries en provenance de la Malogne. Pour ces trois lieux, la problématique est similaire. Il s'agit de quantités d'eau importantes et des coulées de boues provenant de terres cultivées qui débordent sur les voiries communales et

inondent ensuite les habitations qui bordent celles-ci. L'ampleur du phénomène rencontré a été aggravée par les facteurs suivants :

- l'intensité exceptionnelle et la durée des précipitations
- l'importance de la surface et de la pente du bassin versant -plusieurs dizaines d'hectares pour Saint-Symphorien -
- le manque de couverture végétale et de capacité d'absorption des sols principalement lié au type de culture.

Afin de solutionner durablement ces situations, le Collège communal a décidé en sa séance de ce 12 juillet de charger l'IDEA de mener une étude hydrologique de ces bassins afin de déterminer des solutions techniques. Le Collège a également décidé de charger le service Environnement en collaboration avec le service des Affaires Economiques et le service Proximité d'interpeller le Ministère de l'Agriculture en vue de charger ses services de faire ou plutôt de refaire une sensibilisation des agriculteurs exploitant des parcelles dans les zones concernées afin de leur présenter les mesures agro-environnementales qui existent pour les zones à risque et les primes qui y sont directement liées. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, vous avez la parole M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je vous remercie pour votre réponse mais je suis un petit peu encore inquiet. En fait, vous comprenez bien que je n'en veux pas aux gens qui construisent des maisons et je trouve que c'est tout à fait normal, il faut augmenter l'offre et tout ça c'est très bien mais vous ne pensez pas que les propriétaires privés qui sont en train de construire à coté du football pourraient avoir intensifié le phénomène ? Vous parlez d'un manque de couverture végétale, évidemment à cet endroit là, c'étaient d'ailleurs des marécages qui ont été bâtis, il y a donc maintenant des routes qui passent par là, encore une fois, la question que je pose in fine c'est finalement qui va payer ? Parce que, à partir du moment où quelqu'un construit une centaine de maisons et que ça cause des problèmes aux autres habitants du village, ce n'est pas tout à fait logique que ce soit le public qui intervienne financièrement. Je vous remercie pour votre réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, je crois que vous n'avez pas été sur place. Si vous aviez été sur place, vous auriez vu d'où viennent exactement les coulées de boue, par quel chemin, nous avons été sur place, pas seulement une fois, plusieurs fois, c'est un problème récurrent que nous connaissons. Avant ce lotissement, il y avait déjà des coulées de boue qui prenaient ce même chemin, il me souvient y avoir été plusieurs fois en début de mandature, les nouvelles constructions ont leur propre système et réseau

d'égouttage avec un bassin d'orage donc je crois vraiment, en toute logique, que les nouvelles constructions ne sont en rien pour ces coulées de boue qui viennent de l'autre côté du chemin et qui viennent surtout du cimetière des anglais. Nous connaissons exactement la provenance et le chemin que parcourent les eaux et les boues, c'est pour ça que, je crois que nous pouvons trouver une solution durable.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DARVILLE. M. LECOCQ vous avez encore la parole, une interpellation, les travaux du quartier de la gare, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : J'ai été interpellé par les commerçants du quartier de la gare et ce n'est pas toujours facile d'exercer la profession d'indépendant, les travaux n'arrangent pas toujours les choses mais nous reconnaissons bien entendu qu'ils sont nécessaires. Dans sa grande sagesse, le Collège était intervenu pour les commerçants de la rue de Nimy, la question est toute simple : allez-vous intervenir également pour les commerçants de la rue de la Gare ? Alors, j'avais une autre précision à demander parce que certains commerçants m'ont envoyé aussi des photos qui démontrent évidemment sur le moment où elles ont été prises, que le chantier empêchait parfois certains chalands de se promener sur le trottoir. Bon, bien sûr c'est au moment où on prend la photo, après peut-être que les choses se sont arrangées. Une réflexion pour terminer, je propose de donner un petit coup de pouce aux commerçants qui ont été touchés par les travaux, que ce soit à la rue de Nimy ou à la gare et comment ? Mais tout simplement en insérant quelques pages de publicité gratuites dans le Mons.Magazine en l'honneur de ces rues et de ce quartier rénovés. Voilà. Je vous remercie. La question est qu'en pensez-vous ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est M. MARTIN qui va vous répondre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. le Conseiller, merci pour votre interpellation. Effectivement, le Collège avait décidé partant du constat que les travaux généraient des difficultés en termes de moindre recette pour les commerçants et que le fonds de participation fédéral ne permettait pas des conditions optimales d'indemnisation exigeant en effet la fermeture de ces commerces, le Collège avait décidé de proposer au Conseil communal d'adopter un règlement communal relatif à l'octroi d'indemnisations pour les commerces de l'entité montoise victimes de travaux durables menés à l'initiative de la Ville. Ce règlement a été approuvé par notre Conseil et il prévoyait d'ailleurs que le Collège puisse ouvrir des droits à différents axes commerçants et aux commerçants qui les composent pour pouvoir bénéficier de cette indemnisation. On l'a fait pour la rue de Nimy et on l'a fait également le 10 mai dernier pour le début de l'axe

de la gare, c'est-à-dire les rues Léopold, Rogier, de l'Athénée, Masquelier ainsi que la Place Louise. La décision d'ores et déjà a été prise, il faut pour cela rentrer dans tous les critères qui ont été approuvés à l'époque, je ne vais pas les rappeler ici mais parallèlement à cela, le Collège a également décidé d'adhérer à toute une série d'initiatives permettant de promouvoir des activités dans les axes concernés, on pense notamment à l'inauguration de la rue de Nimy qui pourrait avoir lieu sous une forme encore à affiner avec les commerçants en septembre et puis à l'opération « nearshop » qui est une opération qui doit permettre aux commerçants de bénéficier du commerce en ligne, via une plateforme mutualisée et donc ce sont des avantages qui sont développés par la Ville de Mons et il y a une discussion qui est menée avec la Gestion Centre-Ville pour pouvoir soutenir directement les commerçants qui sont victimes des travaux que vous avez évoqués, sur le plan du marketing et de la communication et donc tout cela sera développé avec eux d'ici la fin de l'année.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN. Si je peux me permettre de rajouter, c'est qu'évidemment nous essayons de travailler d'une manière anticipée avec les sociétés qui sont là pour les chantiers, pour essayer de limiter les problèmes au maximum mais d'autre part, il faut savoir que malheureusement, sur les impétrants et les sociétés qui travaillent pour les impétrants, nous avons beaucoup moins de prise et que sur ce chantier là particulièrement, nous avons eu beaucoup de problèmes avec les sociétés qui travaillent pour les impétrants et qui à ce moment là bloquent des trottoirs pendant des périodes relativement courtes mais qui les remettent dans des états qui sont des états lamentables, c'est vraiment un chantier sur lequel nous avons eu des problèmes au niveau des impétrants mais la limite pour le commerçant, que ce soit l'un ou l'autre, c'est tout aussi nuisible mais il faut savoir que là, au niveau des surveillants de chantiers, ils sont particulièrement attentifs à cette collaboration avec les commerçants. Voilà, c'est à vous la parole, c'est une interpellation. Je vais céder la parole à Mme MERCIER concernant le skate parc d'Hyon, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames les Echevines et Echevins, chers collègues, j'ai retrouvé dans mes archives une interpellation relayée par la presse il y a déjà quelques années, c'était encore du temps de l'Echevin Biefnot. Je posais la question : où va-t-on placer le skate parc d'Hyon ? A l'heure actuelle a-t-on décidé de ne pas décider parce que c'est vrai que je suis souvent revenue sur ce point là. En effet, l'Echevin Biefnot parlait de deux endroits mais sans les préciser. Le temps a passé, le skate parc est toujours là, il occupe un grand espace

dont on ne sait que faire sinon que des voitures, quand il y a un mariage important, peuvent venir s'y garer mais enfin, ce n'était pas ça le but. J'ai reposé donc plusieurs fois la question sans grand succès, peut-être en saurais-je plus aujourd'hui et je vous remercie d'avance.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est M. SAKAS qui va vous répondre.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, pour trouver une nouvelle affectation pour la halle d'Hyon qui avait été construite au départ pour la pratique du skate-board, avec les difficultés que nous connaissons, nous avons du tenir compte de 3 éléments majeurs :

- garder une vocation sportive pour le lieu afin de conserver la subvention de la Région wallonne qui avait été octroyée initialement pour le skate,
- trouver une affectation qui n'impose pas la transformation du lieu en hall omnisports parce que ça coûtait trop cher,
- et enfin, opter pour un aménagement le moins bruyant possible, tant on sait que les riverains y sont attentifs.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Collège communal s'est donc prononcé au mois de mai en faveur d'une infrastructure de beach volley et de beach soccer. Ce type d'aire de sport est reconnu par Infrasport et donc susceptible de subsides. Il est peu bruyant et présente un aménagement à faible coût - +/- 100.000 euros - Nous prévoyons de finaliser le projet pour les vacances de pâques 2013. Concernant le nouveau skate parc de Mons, un comité pilote composé de jeunes, de spécialistes du monde du skate et de représentants de la Ville y travaille actuellement sur la meilleure localisation et configuration du site. Plusieurs lieux sont analysés et notamment au Grand Large. Le sujet est délicat et soyez assurée que nous travaillons là-dessus.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin, Mme MERCIER, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, donc si vous faites le beach volley dont vous parlez maintenant, il n'y aura plus besoin de cette structure qui est là maintenant ?

M. Achile SAKAS, Echevin : Nous gardons la structure comme elle est, nous allons refermer et nous allons faire le terrain dont je viens de vous parler et nous allons travailler avec le Service Prévention.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Vous allez amener du sable, comme pour le beach volley ?

M. Achile SAKAS, Echevin : Tout à fait !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Le beach soccer et le beach volley, c'est effectivement sur du sable puisque c'est sur du sable, il faut avoir des protections tout autour pour empêcher que les animaux domestiques s'en servent comme canisites, parce que ce n'est pas le but, donc ça nécessite quand même une approche mais ce qui permet de faire en sorte que le site sera complètement sécurisé et que les heures d'accès seront gérées. Il ne sera pas question d'aller faire du sport tard le soir pour avoir des problèmes au niveau jeunes pour les riverains. Ce sera géré par le Service de Prévention avec des heures d'accès.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci de la réponse et de ce que vous avez trouvé, merci bien.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : La parole est à Mme MOUCHERON concernant le trial de Cibly.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je souhaite aujourd'hui revenir sur un thème que j'ai déjà abordé plusieurs fois en Conseil, à savoir le trial de Cibly. Pour rappel, le CdH ne se positionne pas contre le trial, mais bien contre la pratique illégale du trial. Pour rappel, le 4 avril 2006, le Collège a décidé de charger ses services de l'Aménagement du Territoire et du Budget Extraordinaire de préparer pour le Conseil communal de mai 2006 un dossier avec un cahier spécial des charges, visant à lancer un marché de services pour la réalisation de l'étude d'incidence obligatoire, d'une part, et pour le montage du dossier de demande de permis d'environnement, d'autre part. La procédure est donc en cours depuis 6 ans... Je me demande s'il n'y a pas là une volonté de faire trainer le dossier, sachant qu'en 6 ans malheureusement, la police de l'environnement n'a dressé que deux malheureux constats d'infraction, un premier classé sans suite, un second classé sans suite de nouveau mais par le fonctionnaire sanctionnateur régional alors que les infractions se déroulent chaque semaine. De plus, depuis septembre 2010, date d'introduction du permis unique, la Police de l'environnement refuse d'intervenir en prétextant attendre une décision des autorités régionales. Je reviendrai d'ailleurs de toute façon sur le dossier au niveau de la région en interpellant le Ministre Henry sur le dossier. Il est impensable que le trial continue encore et toujours à être pratiqué dans l'illégalité, au détriment des riverains. Je vous remercie pour votre réponse.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme la Chef de groupe. Effectivement, c'est un dossier que nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises ici dans cette

Assemblée, vous l'avez souligné. Cela fait plusieurs années que la Ville a pris l'initiative de travailler à la réalisation d'un permis en bonne et due forme pour l'activité de trial sur le site du terril de Cibly mais pas seulement pour cette activité puisqu'il y en a une série d'autres qui sont envisagées également et notamment la pratique du VTT et les randonnées pédestres. Comme vous le savez, on l'a déjà évoqué ici dans cette Assemblée, l'étude d'incidence qui a été réalisée et qui a été déposée sur la table de la Région wallonne et plus particulièrement des fonctionnaires techniques et délégués n'a pas satisfait totalement aux exigences de ceux-ci et le 31 mars 2011, ils nous ont demandé de produire des plans modificatifs et un complément corolaire de notices d'évaluation des incidences sur l'environnement. Et donc, nous en sommes aujourd'hui à ce stade. Quant à la pratique illégale du trial, vous l'avez-vous-même souligné, celle-ci est de la compétence de la police de l'environnement et donc de la Région wallonne et donc je vous invite à interpellier le Ministre compétent afin de voir quelle sera son attitude dans ce dossier. Pour ce qui nous concerne, notre souhait est de pouvoir faire en sorte que l'activité se déroule sur le terril de la meilleure manière qui soit par rapport au voisinage et à l'encadrement, c'est-à-dire dans le cadre d'un permis en bonne et due forme, qui puisse fixer les règles à respecter pour les uns et pour les autres, pour la pratique du trial qui se déroule depuis de nombreuses années sur le site. C'est la raison pour laquelle la Ville travaille sur ce permis depuis de nombreuses années et espère que ce dossier pourra aboutir dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de tous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN, Mme MOUCHERON vous avez la parole.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci beaucoup pour ces précisions. Je suis rassurée par rapport à la volonté claire et manifeste, ce qui n'a pas toujours été le cas, de régulariser la situation en faveur des riverains, c'est vraiment pénible, la pratique régulière. Alors, évidemment, le VTT et la randonnée, c'est un peu moins bruyant et donc plus facile à tolérer même si c'est pratiqué et pas encore régularisé. De toute façon, votre conseil, je le suivrai aussi, j'interpellerai la Région wallonne pour avoir un suivi au niveau sur l'évolution du dossier. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Vous pouvez clôturer la série des interpellations par celle qui concerne la charte de la vie associative.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Deuxième retour sur quelque chose dont on a discuté cette année-ci, c'est-à-dire la transposition de la

charte associative au niveau local. On en avait parlé je pense en début d'année, donc pour rappel succinct, il s'agit d'un accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la COCOF, l'enjeu est de consolider les relations entre les pouvoirs publics en assurant et en garantissant pleinement les principes d'égalité, de solidarité et de libre initiative, considérant que le niveau local bien sûr, constitue le terrain privilégié du secteur non marchand. L'objectif de la charte est de reconnaître que le secteur dont question joue un rôle fondamental afin de répondre aux besoins de la société. Lors du Conseil de février, vous aviez émis le souhait qu'un travail fructueux soit réalisé afin que le texte soit le mieux possible adapté aux réalités montoises et ce en collaboration avec un panel d'associations dont vous aviez d'ailleurs à ce moment là expliqué le travail et les enjeux déjà annoncés. Au niveau des délais, vous aviez estimé que le groupe de travail serait en mesure de présenter une adaptation pour le mois de juin. Nous sommes en juillet, voilà pourquoi je reviens vers vous, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était, on avait aussi parlé, comme a été évoquée au début de séance la clarification des octrois de subsides et des critères d'octrois de subsides pour être plus précise. Voilà, merci pour votre réponse.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Effectivement, nous sommes en retard par rapport à ce qui avait été demandé. IL faut reconnaître que c'est un nouveau service, le service des associations et que dans son adaptation, effectivement, ils ont pris un peu de retard et je vais vous lire la réponse qui a été préparée. Effectivement, les pouvoirs publics signataires veulent par cette Charte renforcer leur engagement au service du bien public et sceller une alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble, dans une perspective de développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté. La réalité associative est une composante importante à Mons. Ainsi, l'adaptation de cette Charte prend tout son sens afin que la Ville de Mons puisse réaffirmer son engagement dans les rapports réciproques qu'elle entretient déjà avec le monde associatif. L'enjeu de la charte est donc de consolider les relations qui sont déjà fortes entre la Ville et le monde associatif et d'approfondir le dialogue permanent avec le monde associatif. Au Conseil communal du 27 février, il a été décidé à l'unanimité de marquer adhésion aux sept principes établis par la Charte Associative. Il a également été décidé qu'un groupe de travail analyse et adapte la Charte et organise une consultation des associations, en vue de l'adoption de la Charte. Actuellement, le texte est en cours de réalisation et ne peut être présenté à ce Conseil communal, car il doit être compris dans une réflexion

plus globale et ce, afin d'atteindre l'objectif qui est de consolider les rapports entre le monde associatif et l'Administration communale montoise, et donc de définir les modes de relations, d'identifier les engagements et d'approfondir le dialogue. En effet, [pour une transposition efficace et cohérente](#), celle-ci doit [correspondre à la mise sur pied du « guichet associatif » de la Cellule Gestion Associative et à l'harmonisation de l'attribution des subsides](#). Le groupe de travail réfléchit également actuellement à la méthode de consultation associative, prévue pendant le second semestre 2012.

En effet, la méthode de consultation est importante car sans sensibilisation à la charte et à son contenu, l'adaptation de la charte et son approbation ne présenteraient pas d'utilité. Concernant la méthode, une version de base de la charte et de la consultation pourraient voir le jour. [Ainsi, une proposition de charte pourrait être proposée sur un forum internet. Averties par courrier, les associations pourraient commenter la charte via le forum](#) pendant un laps de temps défini. Après consultation et [adaptation de la charte au vu des commentaires obtenus, celle-ci serait présentée au](#) Collège et au Conseil communal pour adoption. Voici à quoi le service s'engage au niveau des délais. Force est de constater que nous ne sommes pas prêts pour le mois de juillet.

Donc, j'espère que vous n'aurez pas à me dire un jour « jamais deux sans trois » mais la volonté est là et comme clairement énoncé lors d'un point évoqué par M. DUBOIS, il faut aussi que nous clarifions à ce moment, de manière claire, les modalités de suivi, les modalités d'attributions des subsides par des critères qui sont des critères multiples qui doivent être pris en considération dans la charte. Je crois qu'ils sont effectivement partis pour un travail global et je crois qu'on peut leur accorder un délai supplémentaire. Ce qui compte surtout, c'est que tout soit prêt pour que l'année 2013 soit certainement l'année des départs de la mise en application de cette charte. Mais nous sommes en retard, je vous le concède.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Si c'est du retard au profit de la consultation, moi ça ne me pose pas de problèmes et le délai que vous venez de nous donner qui est de 2013 me paraît acceptable, j'étais déjà étonnée d'avoir entendu en début d'année que ce serait prêt pour juin, ça me paraissait un peu court d'autant que vous veniez d'engager une personne qui est responsable du guichet associatif, donc c'est un peu compliqué. Maintenant, j'entends que le groupe de travail a déjà été mis en place donc il y a déjà des réflexions qui ont été menées et des idées qui sont sorties, c'est déjà très positif. C'est sûr que nous sommes en attente et notamment comme M. DUBOIS le disait tout à l'heure, par rapport aux critères d'octrois des subventions pour

les associations sur le territoire montois. Mais je suis impatiente de voir les fruits de la consultation qui sera mise en place.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : J'espère que nous nous réjouirons tous de cette charte. Je crois que nous avons terminé les points de l'ordre du jour. Je vous signale que les prochains Conseils communaux auront lieu le 3 septembre, le 22 octobre et le 19 novembre. Pour décembre, vous patienterez ! Voilà, nous allons passer maintenant au huis clos. Je remercie les services, les membres de la presse.

La séance à huis clos s'ouvre avec 34 présents.

Sont absents : Mme CRUVEILLER, MM. DI RUPO, BAILLY, DEBAUGNIES, MILLER, MANDERLIER, LAFOSSE, Mme NAHIME, MM. JACQUEMIN, X. DUPONT, Mme DEJARDIN

65^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10280

ADOPTE - 141^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4417

ADOPTE - 142^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à 3/4 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10720

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Mme JOB ne participe pas au vote de ce point

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Désignation d'un Chef de bureau administratif (Secrétariat communal). GRH/HH/PA/RECRUT/27/A

ADOPTE - 144^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Désignation d'un Chef de bureau administratif (Service Evènements/Communication). GRH/HH/PA/RECRUT/27/B

ADOPTE - 145^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Promotion d'un employé d'administration au grade de Chef de service administratif (Services Externes/Cellule Coordination administrative et financière). GRH/HH/PA/PROM

ADOPTE - 146^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
g) Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'une employée d'administration.
GRH/HH/PA/4630

ADOPTE - 147^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
h) Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'un Chef de service administratif.
GRH/HH/PA/3.294

ADOPTE - 148^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
i) Fin prématurée de l'interruption de carrière à $\frac{3}{4}$ temps octroyée à une employée
d'administration. GRH/SH/10069

ADOPTE - 149^{ème} annexe

66^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Prorogation du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e
temps, à une employée d'administration. GRH/SH/17361

ADOPTE - 150^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Fin prématurée de l'interruption complète de carrière octroyée à une auxiliaire
d'administration. GRH/SH/12072

ADOPTE - 151^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une
graduée spécifique. GRH/SH/12453

ADOPTE - 152^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
67^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une
interruption complète de carrière à une animatrice contractuelle. GRH/SH/

ADOPTE - 153^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
68^e Objet : SERVICES TECHNIQUES – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une
interruption de carrière à 4/5^e temps à une Attachée spécifique – Autorisation. GRH/SH/6925

ADOPTE - 154^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

69° Objet : PERSONNEL OUVRIER – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un Contremaître définitif. GRH/SH/10999

ADOPTE - 155^{ème} annexe

70° Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un employé de bibliothèque définitif. GRH/SH/11057

ADOPTE - 156^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps, dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée de bibliothèque. GRH/SH/11434

ADOPTE - 157^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Fin prématurée de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une bibliothécaire graduée. GRH/SH/11574

ADOPTE - 158^{ème} annexe

71° Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL – Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un sapeur-pompier professionnel. SI 11618

REMIS

71° Objet bis : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/1

ADOPTE - 159^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/2

ADOPTE - 160^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/3

ADOPTE - 161^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/4

ADOPTE - 162^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/5

ADOPTE - 163^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/6

ADOPTE - 164^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/7

ADOPTE - 165^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 1. GRH/HH/PA/8

ADOPTE - 166^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. GRH/HH/PA/9

ADOPTE - 167^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. RH/HH/PA/10

ADOPTE - 168^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

k) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. RH/HH/PA/11

ADOPTE - 169^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

l) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. RH/HH/PA/12

ADOPTE - 170^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

m) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. RH/HH/PA/13

ADOPTE - 171^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

n) Par urgence. Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D 4. RH/HH/PA/14

ADOPTE - 172^{ème} annexe

72° Objet : ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE COMMUNALE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8°/1° 3873-3877-3980-3922(2)-3869-3944

ADOPTE - de la 173 à la 179^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- b) Désignation d'une maîtresse spéciale de morale laïque à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8°/1° 3934

ADOPTE - 180^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- c) Modification de délibérations octroyant des interruptions de carrière à une maîtresse spéciale de seconde langue. 8°/1° 3111

ADOPTE - 181^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- d) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour convenance personnelle à une maîtresse spéciale de morale laïque. 8°/1° 3064

ADOPTE - 182^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive. 8°/1° 8089

ADOPTE - 183^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- f) Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à un maître spécial de religion islamique définitif. 8°/1° 7635

ADOPTE - 184^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8°/1° 3005

ADOPTE - 185^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école. 8°/1° 3141

ADOPTE - 186^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de seconde langue. 8°/1° 3111

ADOPTE - 187^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3099

ADOPTE - 188^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

k) Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3023

ADOPTE - 189^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

l) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3620-3918-3842-3917

ADOPTE - de la 190 à la 193^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

m) Demande d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3501

ADOPTE - 194^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

n) Demandes d'interruption partielle (13 périodes/semaine) de carrière d'institutrices maternelles définitives pour l'année scolaire 2012/2013. 8^e/1^e 7774/7642/3034

ADOPTE - de la 195 à la 197^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

o) Demandes d'interruption de carrière à temps plein d'institutrices maternelles pour l'année scolaire 2012/2013. 8^e/1^e 3314/8045

ADOPTE - 198 et 199^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

p) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 8045

ADOPTE - 200^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

q) Mise à la retraite à la date du 01.08.2012 d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 6046

ADOPTE 201^{ème} annexe

73^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Prolongation de l'octroi d'un mi-temps médical à un professeur de piano. 8^e/2^e 7549

ADOPTE - 202^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Prolongation de la désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7605

ADOPTE - 203^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
c) Prolongation du détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. 8^e/2^e 8128

ADOPTE - 204^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
d) Prolongation d'un congé pour prestations réduites, accordées aux membres du personnel qui ont au moins deux enfants à charge, d'un professeur de piano. 8^e/2^e 7855

ADOPTE - 205^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. 8^e/2^e 7944

ADOPTE - 206^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2012. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M. BARVAIS.

=====